

LA LANGUE DU COMMERCE AU CANADA FRANÇAIS (1841-1867)

by

Marilyn Trudy Jordan

A thesis submitted to the
Faculty of Graduate Studies and Research
McGill University
in partial fulfillment of the
requirements for the degree of

Masters of Arts

Department of French Language
and Literature
McGill University
Montréal, August 1977

RÉSUMÉ

Jordan, Marilyn Trudy, 1977. La langue du commerce au Canada français (1841-1867)

Ce travail étudie la langue du commerce au Canada français de 1841 à 1867. Pour commencer, il montre que les Anglais exercent une grande influence sur les Français au Canada en ce qui concerne le commerce en général. La question centrale qui se pose dans toute la thèse est la suivante: est-ce que cette prédominance des Anglais sur les Canadiens-français dans le commerce se reflète dans le vocabulaire du commerce? Dans chaque chapitre, un aspect de la langue commerciale est étudié afin de déterminer quelle sorte d'élément représente la langue anglaise dans la langue franco-canadienne. Le travail porte sur les différents commerces, métiers et professions, les produits commerciaux, les termes de mesure, les moyens de transport, et les termes généraux du commerce. La conclusion est que la langue anglaise pénètre très peu la langue franco-canadienne contrairement à ce que la situation du commerce pourrait laisser croire à priori.

ABSTRACT

Jordan, Marilyn Trudy, 1977. La langue du commerce au
Canada français (1841-1867)

This essay studies the language dealing with commerce in French Canada from 1841 to 1867. It starts by showing that the English greatly influence the French regarding business in general. The main question put forth throughout the thesis is the following: Does this English dominance over the French-Canadians in commerce reflect in the commercial vocabulary? In each chapter one aspect of the commercial vocabulary is studied to decide what sort of role the English language plays in the French language. The thesis deals with different businesses, trades and professions, commercial products, measurements, ways of transportation, and general terms. The conclusion is that the English language penetrates the French language in Canada quite little in spite of what the commercial situation itself would suggest.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier M. Rabotin qui m'a donné des conseils et des critiques qui m'ont été d'un grand secours à la rédaction de cette thèse de maîtrise.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER:	INTRODUCTION	1
CHAPITRE II:	DIFFÉRENTS COMMERCEs, MÉTIERS, ET PROFESSIONS	21
PREMIÈRE PARTIE:	COMMERCEs ET AFFAIRES	23
SECONDE PARTIE:	MÉTIERS ET PROFESSIONS	30
CHAPITRE III:	QUELQUES PRODUITS COMMERCIAUX	48
CHAPITRE IV:	TERMES UTILISÉS COMME MESURES	54
CHAPITRE V:	MOYENS DE TRANSPORT	64
CHAPITRE VI:	UNITÉS MONÉTAIRES	71
CHAPITRE VII:	TERMES GÉNÉRAUX DU COMMERCE	77
CHAPITRE VIII:	LA LANGUE GÉNÉRALE	97
CHAPITRE IX:	CONCLUSION	102
BIBLIOGRAPHIE		105

CHAPITRE I

INTRODUCTION

Le peuple canadien-français, depuis la conquête jusqu'à nos jours, affronte toujours la possibilité d'assimilation. Aussitôt que les Anglais conquièrent la colonie française en 1760, les Canadiens-français commencent à s'assimiler en quelque sorte aux Anglais. Michel Brunet, dans La Présence anglaise et les Canadiens (Montréal: Beauchemin, 1958), p.199, définit le terme "assimiler" ainsi: "Assimiler c'est rendre semblable. Celui qui s'assimile oublie qui il est et s'efforce d'imiter ceux auxquelles (sic) il veut ressembler." Toute nation est influencée par une autre mais cela n'implique pas la perte totale de sa propre identité. La présence anglaise au Canada français se fait sentir dans plusieurs domaines - politique, économique, sociologique et linguistique mais l'assimilation des Canadiens n'est jamais complète. Il s'agit plutôt d'une évolution de l'identité et de la culture canadiennes à cause de plusieurs influences dont une est l'influence anglaise.

La période 1841 à 1867 représente des années très remarquables de l'histoire canadienne-française. Après les rébellions de 1837 du Haut et du Bas-Canada, résultats du mécontentement

politique et de la dépression économique, l'Angleterre envoie Lord Durham comme gouverneur-général au Canada pour essayer de répondre au besoin de réformes. Il produit le "rapport Durham" en 1839 qui propose l'Union des deux Canadas. L'Acte d'Union est voté le 23 juillet 1840 et se réalise en 1841. Une des idées majeures de cette union est de faire intégrer la population française à la population anglaise et ainsi, surtout depuis 1840, les Canadiens vont avoir à lutter contre la domination anglaise pour conserver leur propre culture et leurs propres traditions.

Le vocabulaire franco-canadien du commerce à l'époque 1841-1867 sera étudié pour discerner les différentes influences sur l'évolution de la langue. S'agit-il en grande partie d'une influence anglaise, ou est-ce que le français de France et l'ancien français jouent des rôles plus prédominants et préservent de l'assimilation linguistique? Une telle étude ne peut se concevoir sans une étude générale de l'histoire économique et politique pendant les années 1841-1867, pour permettre de voir si l'évolution de la langue canadienne-française du commerce reflète la situation commerciale elle-même. Est-ce que les mêmes influences jouent pareillement sur la langue et sur le commerce?

L'Acte d'Union établit la Province du Canada. Le Parlement va se composer d'un conseil législatif nommé à vie et d'une assemblée élue, composée de quarante-deux membres de chaque

ancienne province, le Haut et le Bas-Canada. Le gouverneur nommera un Conseil Exécutif, qui est une sorte de "Ministère" non-responsable devant les Chambres. La seule langue officielle sera l'anglais. Les lois particulières à chaque province avant l'Union sont conservées. Le Parlement impérial, c'est-à-dire l'Angleterre, garde le pouvoir sur la navigation entre le Canada et les autres pays et sur le commerce. Lord Durham avait proposé un gouvernement qui serait responsable devant l'assemblée représentant la population. La première chambre élue se compose d'un nombre égal de députés anglais et français. Mais cette chambre représente une injustice dans la représentation du Canada puisque la population du Haut-Canada est de 450,000 tandis que dans le Bas-Canada la population est de 650,000. Plus tard, pourtant, cette injustice va se renverser pour favoriser les Canadiens qui vont avoir une population plus petite que celle du Haut-Canada. Le Haut-Canada, énormément endetté par la construction des canaux du Saint-Laurent, ne va plus avoir à se charger de la dette tout seul étant donné que l'Acte d'Union vote la fusion des revenus des deux provinces. Dès le début, l'Acte semble défavorable aux Canadiens, surtout la loi établissant l'anglais comme la seule langue officielle de la législature. Lord Durham regarde les Canadiens-français comme un peuple inférieur et croit que l'Union va les intégrer à la politique et au commerce des Anglais. En fait, il propose l'anglicisation des Canadiens-français. L'article sur la question de la langue "était la

première mesure gouvernementale dirigée contre un élément essentiel à leur survivance et le premier pas vers la réalisation du programme proposé par Durham pour l'anglicisation." ¹
Pendant les années suivantes le Canada français va lutter contre l'attaque de Durham et la domination anglaise pour réaffirmer sa propre culture et son identité. Durant la période 1841-1867 les Canadiens réussissent à renverser la politique destinée à leur assimilation et à prouver leur force ² culturelle.

L'Acte d'Union établit les Canadiens comme minorité au Canada. Ils ne sont plus une nation auto-déterminée. Dans un Canada-Uni où ils sont censés avoir une représentation dans l'Assemblée élue qui égale celle des Anglais, les Canadiens n'ont en fait qu'une représentation minoritaire puisqu'ils ont le même nombre de députés que le Haut-Canada. De plus, le premier gouverneur du Canada, Lord Sydenham, nomme le conseil exécutif dont aucun membre n'est français. ³ Les Canadiens s'intéressent surtout à la politique à ce moment-là et se mettent à lutter pour un gouvernement responsable afin de ne pas être dominés dans le domaine politique comme dans le domaine économique (qu'on verra plus loin). Comme Wade l'indique, p. 255, "La politique avait un attrait tout particulier pour eux parce que les autres champs d'activité étaient largement dominés par les Canadiens-anglais."

La Fontaine, Canadien-français réformiste en faveur de gouvernement responsable, essaie de s'unir avec les Anglais

réformistes du Haut-Canada qui partagent des idées communes. Après la mort de Sydenham, l'alliance se fait et continue sous la direction de La Fontaine et Baldwin pendant huit ans. Le nouveau gouverneur, Sir Charles Bagot, n'a pas la même attitude contre les Canadiens qu'avait Sydenham. Il comprend la nécessité de les faire participer au gouvernement et il gagne ainsi leur appui. "Pour la première fois depuis la conquête, les Canadiens-français reçurent leur part entière du pouvoir exécutif du gouvernement." Bagot meurt en 1843 et Sir Charles Metcalfe le remplace. Ce nouveau gouverneur prétend ne pas être contre les Canadiens mais il est ouvertement contre le gouvernement responsable ce qui rend la tâche des réformistes encore plus difficile. La Fontaine continue sa lutte pour obtenir une part du pouvoir politique égale à celle des Anglais. En 1846, le mécontentement étant grand au Canada-Uni, Metcalfe meurt. Lord Elgin qui le suit croit au principe du gouvernement responsable et que le seul moyen de résoudre les problèmes ethniques du Canada serait par des efforts conjoints des canadiens-français et anglais. Il insiste "sur la nécessité de la présence canadienne-française dans tout gouvernement canadien." Il voit dans le sentiment de nationalisme des Canadiens une excellente sauvegarde contre l'annexion aux Etats-Unis. J.J.Papineau commence un nouveau groupe politique, les rouges, qui sont contre l'Union, la regardant comme un moyen d'opprimer les Canadiens. Papineau

et son groupe ultra-nationaliste représente une minorité de la population. Elgin est contre ce mouvement extrémiste et pousse Papineau à démissionner en juin 1848.

Il existe pour la première fois et dure jusqu'à nos jours deux groupes politiques canadiens-français: d'une part les conservateurs qui sont déterminés à maintenir la survivance de la langue, des institutions et de la culture canadiennes-françaises mais qui restent disposés à collaborer avec les Anglais; d'autre part les extrémistes ultra-nationalistes qui refusent tout changement qui vient d'une influence extérieure. Ce groupe-ci tend vers le racisme. La jeunesse surtout représente les extrémistes ultra-nationalistes mais perd d'habitude cet esprit extrémiste pour adopter un esprit plus modéré, tout en gardant une attitude nationaliste.

Après une lutte ardente de dix ans, la langue française est finalement reconnue comme langue officielle du Canada. En 1849, Lord Elgin prononce le discours du trône en français et en anglais. Enfin, existe au Canada le gouvernement responsable. Pendant les années 1839 à 1849, les Canadiens ont réussi à établir leur nationalité au Canada en dépit des effets contraires recherchés par l'Acte d'Union. Comme Wade l'affirme, p. 305, "Sous la sage direction de La Fontaine, leur résistance constitutionnelle fut une telle réussite qu'ils jouissaient maintenant d'un pouvoir politique incontesté." En si peu de temps, ils ont réussi à renverser le régime politique conçu

pour réaliser leur assimilation aux Anglais. Ils prouvent leur force culturelle qui va assurer leur survivance nationale. Il faut maintenant regarder de plus près la situation du commerce des Canadiens pendant les années 1841-1867 avant d'étudier la langue elle-même à cette époque pour voir si on pourra trouver des reflets de l'évolution du commerce dans l'évolution du vocabulaire de l'économie.

Depuis 1780, la plus grande partie du commerce appartient aux marchands anglais du Bas-Canada. Ils mènent la traite des fourrures, le commerce extérieur et intérieur même s'ils ne représentent que cinq pour cent de la population. Brunet, p. 221, affirme ces faits. "Même si les Canadiens formaient alors l'immense majorité de la population et avaient l'avantage d'être les premiers occupants du territoire, ils vivaient sous la domination économique des capitalistes étrangers." À partir de 1841, le Canada-Uni s'industrialise et se développe mais toujours comme Brunet le constate, p. 222, "Les Canadiens français recueillent les profits marginaux de cette prospérité qui n'est pas due à leur initiative." Il y a quelques commerçants canadiens qui s'enrichissent surtout dans l'exportation du bois mais les vrais grands commercants du Canada français sont toujours les Anglais. En 1840, le principal soutien de leur économie est l'industrie du bois. En ce qui concerne le commerce extérieur, c'est le bois qui représente le principal article d'exportation. L'infériorité

des Canadiens dans l'agriculture comparés aux Anglais fait que l'exportation des produits agricoles reste très faible. Pendant les années 1841-1867, le commerce du Bas-Canada subit de mauvaises périodes et des périodes de prospérité mais même pendant les meilleurs moments la majorité des commerçants canadiens-français ne font que le petit commerce. Les Anglais dirigent le grand commerce extérieur avec quelques grands commerçants canadiens.

À partir de 1841 avec une certaine stabilité politique, le Canada-Uni se développe et s'industrialise mais c'est plutôt le Haut-Canada qui en est responsable et qui est la plus prospère des deux provinces. On peut établir comme vérité l'infériorité économique des Canadiens-français comparés aux Anglais. Brunet, p. 221, constate que "comme collectivité, ils ont toujours joué et continuent à jouer un rôle peu important dans le développement économique de la province de Québec et du Canada." Après la conquête, la société canadienne-française est devenue exclusivement rurale. Elle dépend de la terre qui est sa seule réalité économique. Tandis que le Haut-Canada s'industrialise, le Bas-Canada reste principalement un peuple provincialisé. L'agriculturisme est un terme qui décrit la pensée dominante des Canadiens. L'agriculturisme n'indique pas un amour de l'agriculture mais plutôt selon la définition de Brunet, p. 119, "une façon générale de penser, une philosophie de la vie qui idéalise le

passé, condamne le présent et se méfie de l'ordre social moderne. C'est un refus de l'âge industriel contemporain qui s'inspire d'une conception statique de la société." Les Canadiens ne pensent qu'à la terre comme activité économique pour maintenir leur vie rurale et communautaire. Ainsi en parlant de la situation du commerce dans les années 1841-1867, il faut remarquer l'infériorité des Canadiens et leur pensée agriculturiste. Dans l'article "Sachez un métier," L'Ordre (2 janvier 1862), section littéraire, A. Narais révèle cette pensée agriculturiste. On lit:

Il vaut mieux être un bon fermier
Qu'un avocat sans clientèle.
Honneur au courageux fermier!
C'est un respectable métier.

Comme César, comme le sage
Portant sa fortune avec soi,
L'ouvrier, vaillant à l'ouvrage,
Peut être plus heureux qu'un roi.

L'agriculture subit une période très difficile. Les techniques désuètes, le ravage des insectes et l'appauvrissement des sols produisent de mauvaises récoltes. Le Québec essaie de développer d'autres cultures pour remplacer le blé, espérant de meilleurs résultats. On croit au moins pouvoir acquérir une certaine autonomie mais les nouvelles cultures échouent. La faillite de l'agriculture oblige les Canadiens à dépendre des approvisionnements de l'Ontario et des Etats-Unis. L'Ontario a de meilleures conditions géographiques et climatiques et aussi un esprit de réinvestissement des profits plutôt que l'attitude conservatrice des Canadiens. En 1850 l'industrie laitière est l'activité la

plus rentable au Québec et alors on essaie de la développer et de la moderniser. Pendant les années 1850-1865, il y a une amélioration des techniques agricoles et l'ouverture de nouveaux centres d'agriculture. Pourtant, l'agriculture québécoise reste inférieure, ce qui provoque un mouvement de paysans vers les villes et même vers Ontario et les Etats-Unis.⁷

Au début de cette époque, le régime seigneurial existe toujours. Les habitants se plaignent des abus des seigneurs. Ceux-ci essaient de défendre ce système mais en 1854, ne pouvant plus justifier leurs méthodes injustes devant les Anglais, ils consentent à des réformes. En ce qui concerne l'agriculture, les Canadiens se révèlent inférieurs aux Anglais. Vallerand, p. 71, constate que les "difficultés de l'agriculture et l'abolition du régime seigneurial confirmaient l'irréremédiable infériorité économique des Canadiens français en même temps que la misérable faillite de leur échelle de valeurs."

L'exploitation forestière est depuis trente ans le principal soutien de l'économie canadienne. Le bois est le principal article d'exportation ce qui sert à conserver le lien impérial pendant les crises avant l'Union. Le Québec profite des lois préférentielles aux exportations canadiennes. À partir de 1842, même cette industrie prospère rencontre des années difficiles tout en restant le principal élément de l'économie des Canadiens-français. À cause des problèmes

économiques de la Grande-Bretagne, le Canada ne peut plus garder les privilèges de tarifs réduits qui étaient si favorables à l'économie québécoise. La Grande-Bretagne abolit les tarifs pour chaque pays espérant abaisser le coût de la vie et augmenter les profits. Ce système de libre-échange avec l'Europe attire les Anglais d'Angleterre vers les marchés européens plutôt que vers ceux de l'Empire. L'exportation du bois du Bas-Canada souffre énormément puisque la Grande-Bretagne commence à importer du bois de Scandinavie.

La crise de l'exploitation forestière québécoise n'est pas aussi sévère qu'on le craignait. On se met à spécialiser la production du bois pour pouvoir faire concurrence aux marchés européens. Les exploitants laissent le bois équarri pour le bois de planche ce qui sauve leur industrie. L'exploitation forestière permet au Québec d'accéder aux marchés du monde entier aux environs de 1860. Il y a l'ouverture d'un nouveau marché aux Etats-Unis: la Nouvelle-Angleterre qui a épuisé ses forêts à cause de son rapide développement industriel. Les exploitants canadiens-français et anglais profitent de ce nouveau marché surtout pendant la période 1850-1865. Les Anglais en profitent beaucoup plus car ils sont plus proches du centre-ouest américain où la demande de bois est la plus forte. Les Canadiens

restent toujours inférieurs, économiquement, aux Anglais. Vallerand, p. 73, résume la situation de l'agriculture au Canada: "Fait à noter: en l'espace de vingt ans, soit de 1830 à 1850, le Haut-Canada était parvenu à affirmer sa prépondérance dans les deux secteurs les plus vitaux de l'économie d'alors, l'agriculture et l'exploitation forestière."

Une préoccupation majeure de l'époque 1840-1867 au Canada-Uni est l'amélioration des voies de communication. Le Haut-Canada devenu un centre d'agriculture, d'exploitation forestière et de commerce en général, pense beaucoup à la question des communications et des transports. Il s'intéresse surtout à la voie maritime du Saint-Laurent. Les Canadiens s'y intéressent également voulant faire de Montréal un port aussi prospère que ceux de New York et de Boston. La construction des canaux du Saint-Laurent commence après l'Union dans l'intérêt des deux provinces. Les canaux de Cornwall sont construits en 1843, celui de Beauharnois en 1845, et celui de Williamsburg en 1847. Tous ces canaux sont sur le Saint-Laurent supérieur en aval de Kingston. En 1848, il est possible de rejoindre le port de Montréal depuis les Grands Lacs sans utiliser la rivière Outaouais et le Canal Rideau. Les commerçants montréalais croient pouvoir concurrencer la voie navigable "Erié-Hudson" afin d'attirer les marchés européens qui leur avaient été arrachés il

y a vingt ans par New York à cause des coûts de transports trop élevés. Mais aussitôt que la voie maritime du Saint-Laurent qui coûtait si chère est terminée, les Américains offrent un moyen de transport moins coûteux et plus rapide grâce à un nouveau réseau ferroviaire. Le Haut et le Bas-Canada vont maintenant s'unir pour affirmer leur économie contre celle des Etats-Unis et pour se défendre de l'annexion à ce pays. Les Canadiens-français et anglais vont travailler ensemble dans le but de construire un réseau ferroviaire canadien qui va faire du Canada un concurrent égal aux Etats-Unis.

L'Amérique du Nord britannique adopte une politique économique dite "nationale" qu'elle applique pendant la période 1850-1867. Cette politique mène à un marché commun des colonies anglaises d'Amérique, qui par la suite, donnera naissance à la Confédération du Canada. Cette politique économique comprend les priorités suivantes: 1. faire de Montréal un port qui pourra concurrencer les ports de New York et de Boston en reliant le port de Montréal à l'Océan Atlantique par chemin de fer; il faut sauver la voie maritime du Saint-Laurent qui avait coûté si chère; 2. conquérir les marchés des Maritimes et des Antilles anglaises ayant de grands besoins alimentaires; 3. négocier avec les Etats-Unis un accord de libre-échange pour aider surtout à l'industrie du bois. Par la construction du réseau ferroviaire, préoccupation majeure des prochaines années, le Canada-Uni

pourra fournir les Maritimes de produits alimentaires et les Etats-Unis de bois. Le port de Montréal deviendra florissant en attirant les exportations américaines destinées à l'Europe. Cela activerait aussi la voie maritime du Saint-Laurent. Un traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis est signé en 1854. L'idée essentielle du traité n'est pas de créer un vaste marché canado-américain puisque seuls les produits agricoles et les matières premières ne seront plus taxés. Le traité ne porte que sur l'importation au Canada de produits américains agricoles destinés à la réexportation et l'exportation du bois canadien aux Etats-Unis. La réciprocité est signée pour maintenir l'économie du Canada indépendante de l'économie américaine. Si le Canada s'établit comme force sur les marchés étrangers, il pourra se défendre de l'annexion aux Etats-Unis.

Ainsi on a le Canada français et anglais travaillant ensemble dans le but de construire un réseau ferroviaire canadien. L'histoire économique des deux provinces se confond l'une avec l'autre des années 1850 à 1867 avec la construction des chemins de fer au premier plan. On commence avec trois lignes importantes: les lignes St. Lawrence et Atlantic pour relier Montréal à Portland évitant ainsi les problèmes de navigation sur le Saint-Laurent inférieur; la ligne Northern Railway pour relier Toronto à la baie Georgienne permettant ainsi le transport des exportations

américaines vers Toronto, Montréal, et la voie maritime du Saint-Laurent; et la ligne Great Western pour relier Windsor à Hamilton et à Buffalo facilitant le transport de la production du centre-ouest américain vers la voie maritime du Saint-Laurent. En 1853 le Canada entreprend le projet "Grand Trunk Railway of Canada" qui doit annexer la ligne Montréal-Portland et construire une ligne entre Hamilton et Montréal.¹⁰ Il est à noter que dans un projet canadien-français et anglais, les noms des lignes du réseau sont tous des noms anglais. Ce fait suggère la prédominance anglaise dans une entreprise et anglaise et française.

La construction de ce réseau ferroviaire présente des difficultés financières mais les dépenses énormes entraînent des effets favorables tels que le développement de régions isolées auparavant, et l'affirmation de l'économie du Canada indépendante de celle des Etats-Unis grâce à l'axe commercial est-ouest. Le Canada s'est préparé à entrer dans la période de la technologie et de l'industrialisation.

Plusieurs raisons économiques mènent à la formation du "Dominion of Canada" dont les plus importantes sont: assumer les dettes créées par la construction des chemin de fer par un gouvernement central de toutes les colonies, et éviter l'annexion de la colonie de la rivière Rouge et de la Colombie-Britannique aux Etats-Unis. Cette union fédérale fait peur aux Maritimes et au Québec qui veulent conserver

leur individualité. Plusieurs journaux s'opposent à la Confédération. On lit dans "Confédération," Le Courrier de St. Hyacinthe (24 novembre 1865), section politique: "Si nous avons la confédération et nous l'aurons, la démocratie canadienne passe à l'état de souvenirs." Il y a beaucoup d'opposition contre la Confédération au Québec. Antoine Aimé Dorion, chef de l'opposition rouge, regarde l'acte comme une centralisation du pouvoir qui représentera une grande menace pour l'autonomie du Québec. Plusieurs Québécois soutiennent l'union reconnaissant sa nécessité pour éviter l'absorption du Canada par les Etats-Unis.¹¹ La Confédération est votée et se réalise en 1867. L'acte unit le Québec d'abord à trois provinces canadiennes-anglaises et ensuite à six. La question de la survivance des Canadiens-français va être mise au premier plan dans un pays principalement de langue anglaise. Ceux qui favorisent l'acte croient que les Canadiens vont pouvoir s'avancer dans les domaines économique et politique tout en gardant leur propre culture canadienne-française. Dans "Confédération," Le Courrier de St. Hyacinthe (6 novembre 1866), section politique, on lit: "Messieurs les Canadiens-Français ne doivent pas avoir peur des Anglais. Ils ne sont pas si effrayants (rires). Ils ont l'énergie et la persévérance; il faut les imiter. Pour être bons canadiens-français, il faut posséder les qualités de sa race, et de plus,

avoir l'excellence du canadien anglais (sic)."

On a vu dans ce résumé de la politique et du commerce du Canada français une société rurale en train de s'industrialiser. Avec l'Union de 1841 le principal Canada n'est plus le Canada français, mais plutôt le Canada anglais. On a vu l'infériorité économique des Canadiens vis-à-vis des Anglais dans les années 1841-1867. Il s'agit d'une société provinciale qui s'industrialise principalement à cause des Anglais. Il n'y a que très peu de grands commerçants français au Canada. C'est plutôt l'étranger qui est responsable de cette révolution. Vallerand, p. 339, parle de la "Tragédie d'un peuple à majorité agraire et auquel on impose de passer brusquement, contre son gré, du XVIIIe au XXe siècle!" L'étranger seul peut mener à bien une révolution industrielle dans ce pays agriculturiste qui est désorganisé au niveau des initiatives essentielles. Il faut admettre la présence anglaise dans la politique économique québécoise mais on ne peut pas parler d'une assimilation complète. L'énergie intellectuelle commence à s'éveiller à l'époque. François-Xavier Garneau, avocat canadien, voyage partout en Europe et en Amérique du Nord. C'est le premier historien scientifique canadien-français. Il se préoccupe de la survivance ethnique et culturelle. Il est considéré le père de la littérature canadienne-française. En essayant de renforcer l'identité canadienne, Hubert Larve et Joseph-Charles Taché écrivent dans

une revue, Les Soirées Canadiennes 1861, des chansons folkloriques et des légendes populaires. Il y a un mouvement qui prêche le retour à la terre considérant le Canadien comme homme exclusivement rural. Gérin-Lajoie essaie d'encourager la jeunesse à se porter vers la carrière agricole pour assurer la survivance du Québec agraire. Toujours pour garder la culture canadienne, en 1860 se constitue "L'Ecole Patriotique de Québec." Charles Guérin écrit en 1846 par Pierre Chauveau est le premier roman réaliste canadien vraiment digne d'attention. Ce ne sont que quelques exemples des efforts purement canadiens pour conserver l'identité canadienne.¹²

Pendant la période entre l'Union des Canadiens-français et anglais et la Confédération, où les Canadiens deviennent une minorité dans un pays anglais, on trouve une influence économique anglaise. Le Québec reste inférieur à l'Ontario en ce qui concerne l'économie et ainsi va subir l'influence anglaise. L'industrialisation de Québec est menée par les Anglais. En luttant contre l'annexion aux Etats-Unis, les Canadiens renforcent leurs liens avec les Anglais surtout, comme on l'a vu, par la construction du réseau ferroviaire et la canalisation du Saint-Laurent. Malgré cette assimilation économique, qui n'est pas pourtant totale, il existe toujours un fort sentiment de nationalisme québécois qui résiste acharné à l'intégration aux Anglais. Les Anglais ont laissé leur marque au Canada français mais il ne s'agit pas d'une influence toute prédominante. La langue exprime la

vie, la culture, l'histoire d'un peuple. Le vocabulaire franco-canadien qui traite de l'économie à la même époque sera maintenant étudié pour voir si la présence anglaise se fait sentir de la même façon que dans l'économie, c'est-à-dire qu'il y a certes la présence anglaise mais qu'elle existe dans un milieu de nationalisme canadien-français. On lit dans "La Saint-Jean Baptiste, L'Avenir (23 juin 1851), section politique: "C'est demain le jour de la fête nationale des Canadiens Français (sic) et nous espérons que ce jour sera célébré dignement. . . . Un seul sentiment doit dominer tous les autres, c'est celui qu'inspire le principe national; . . . c'est en relevant notre nationalité à ses propres yeux et en faisant respecter ceux qui la composent, que nous pouvons espérer de conserver à nos compatriotes la place qu'ils occupent et qu'ils ont droit d'occuper sur le continent américain."

CITATIONS

- 1 Mason Wade, Les Canadiens-français de 1760 à nos jours, traduit par Adrien Venne (Ottawa: Cercle du livre de France, 1963), vol. 1, p. 251.
- 2 Ibid., pp. 246-53.
- 3 Ibid., p. 255.
- 4 Ibid., p. 267.
- 5 Ibid., p. 280.
- 6 Ibid., p. 291.
- 7 Noël Vallerand, "Histoire des faits économiques de la Vallée du Saint-Laurent," Economie québécoise (Québec: Presses de l'Université du Québec, 1969), pp. 70-71.
- 8 Ibid., pp. 73-74.
- 9 Ibid., pp. 75-76.
- 10 Ibid., pp. 77-82.
- 11 Mason Wade, op. cit., pp. 356-58.
- 12 Ibid., pp. 314-27.

CHAPITRE II

DIFFÉRENTS COMMERCEs, MÉTIERS, ET PROFESSIONS

Ce chapitre va étudier les mots qui désignent les différents commerces, métiers, et professions des Canadiens-français à l'époque en question. Je vais citer les termes dans leur contexte afin d'en voir clairement le sens. Le Dictionnaire de la langue française par Émile Littré (Paris: Jean-Jacques Pauvert Éditeur, 1956) va servir de référence à la langue française de France, c'est-à-dire le français standard pendant ces années étudiées puisque ce dictionnaire a été écrit pendant la même période et terminé en 1865. Si la définition de Littré ne convient pas au sens de l'expression, il faudra décider quelle influence joue sur la langue franco-canadienne qui explique l'usage différent. On pourra trouver des anglicismes, des américanismes, ou des canadianismes. Un anglicisme désigne un terme emprunté à la langue anglaise. Un américanisme désigne un terme emprunté à la langue anglaise parlée aux États-Unis. Un canadianisme signale un terme d'usage particulier au vocabulaire franco-canadien. Puisqu'un terme a souvent quelques sens différents, le sens qui convient à l'exemple cité sera donné quand il s'agit d'un terme franco-canadien venant du français standard.

Très peu de livres ont été publiés en français pendant cette période au Canada surtout dans le domaine du commerce. J'entends étudier le vocabulaire de l'époque en examinant des journaux, car les journaux consacrent une partie importante de leurs pages au commerce. Ainsi tous les exemples sont relevés dans différents journaux canadiens écrits à l'époque en question.

CHAPITRE II.A COMMERCES ET AFFAIRES

ACADÉMIE DE DANSE. Expression qui se trouve dans une annonce comme suit: "Académie de danse - Madame Charles Hill a pris possession des appartements . . . où elle sera flattée de recevoir des élèves pour La Danse et les Exercices (sic)."¹ Littré définit "académie" ainsi: "Lieu où les jeunes gens apprennent l'équitation et d'autres exercices du corps." Cette définition semble s'appliquer à l'usage du journal et ainsi il s'agit de l'emploi d'un mot du français standard.

ASSOCIATION. Terme qui se trouve dans les phrases suivantes: "L'unique moyen pour l'ouvrier d'atteindre ce but, c'est l'association, l'association qui crée une nouvelle famille. . . . L'association est l'organisation du travail."² Littré définit le mot ainsi: "Réunion de plusieurs personnes pour un but commun. Association religieuse, commerciale, littéraire." L'emploi du mot convient à la définition et ainsi le terme vient du français standard.

ATELIER. Expression employée dans l'annonce suivante: "ATELIER TYPOGRAPHIQUE - On a exécuté à cet atelier toutes sortes d'ouvrages tel que . . .".³ Evidemment il s'agit d'un endroit où des ouvriers font des travaux typographiques. L'emploi du mot convient à la définition suivante donnée par Littré: "Lieu où travaillent un certain nombre d'ouvriers."

BOUTIQUE. Mot qui se trouve dans la phrase suivante:

"J. B. E. Bisson averti (sic) ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique de Ferblantier." Selon Littré "boutique" désigne un "Lieu où un marchand vend sa marchandise" ou un "Lieu où un artisan travaille." Cette définition convient à l'emploi du mot dans la phrase citée où il s'agit d'une boutique de ferblantier.

CHAPELLERIE. Terme qui se trouve dans la phrase suivante:

"Le propriétaire abandonnant la Chapellerie . . . continuera jusqu'à ce tems (sic) à vendre le reste de ses Chapeaux . . .".⁵

Littré définit le terme ainsi: "Le commerce et la confection des chapeaux d'homme." Le terme vient du français standard.

COMMERCE. Terme qui s'emploie dans l'expression "commerce de détail" et qui vient du français standard. On lit: "Les Soussignés, ayant l'intention d'abandonner le COMMERCE DE DÉTAIL, offrent tout leur fonds à une GRANDE RÉDUCTION de l'ancien prix."⁶ Littré définit "commerce" comme "Echange, entre les hommes, des divers produits de la nature ou de l'industrie" et "commerce de détail" comme "Achat en gros pour revendre aux consommateurs."

COMMERCIAL ADVERTISER. Nom d'un journal évidemment anglais qui se trouve dans la phrase suivante: "Le 'Commercial Advertiser' de cette ville, un des organes du gouvernement actuel . . .".⁷ Voilà un commerce de nom anglais dans la ville de Montréal ce qui implique un élément anglais dans le

commerce des journaux et dans les activités commerciales en général.

COMPAGNIE. Terme qui s'emploie dans le titre suivant:

"Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu du Comité de Montréal".⁸ Littré définit le terme ainsi: "Terme de

commerce. Réunion de capitalistes, de négociants. Société industrielle formée d'actionnaires. Compagnies d'assurance." La définition et l'emploi du mot conviennent.

CONFECTION. Terme qui apparaît comme suit: "Les Soussignés . . . ayant aussi érigé des travaux pour la confection d'EFFETS EN VERRE, sont prêts à exécuter des ORDRES . . .".⁹

Littré explique le mot ainsi: "Fabrication, en grand et sans commande, d'objets d'arts mécaniques." Cette définition diffère un peu de l'emploi dans la phrase citée où il s'agit de la fabrication de marchandises en verre mais sur commande.

CORPORATION. Terme qui s'emploie de deux façons en franco-canadien mais dont une seule correspond à peu près à la définition de Littré. "Le dix-neuf du courant la corporation formée depuis quelques semaines sous les noms d'Institut d'Artisans et Association . . .".¹⁰

Le mot "corporation" dans ce sens est défini par Littré ainsi: "Association d'ouvriers unis par des droits et des devoirs réciproques." Dans la phrase suivante le mot prend plutôt le sens de

municipalité. "On fit voir que plus la corporation de Montréal recevait de revenus, plus ses administrateurs . . .".¹¹ Voilà un exemple où un mot garde le sens du français standard mais prend un autre sens particulier au franco-canadien. Ce deuxième sens vient de l'anglais. Le Glossaire du parler français au Canada (Québec: Société du parler français au Canada, 1968) indique que "corporation municipale" veut dire "en Angleterre, commune constituée par charte, et ayant le droit de nommer ses magistrats municipaux." (Désormais ce glossaire sera cité comme GPFC.)

DAGUERRÉOTYPE. Terme que Littré définit ainsi: "Art de fixer les images de la chambre obscure sur une plaque de métal préparée." Le vocabulaire franco-canadien garde ce sens dans l'exemple suivant: "Mr. Doane est prêt dans ses chambres . . . à prendre des portraits par la procédé de Daguerréotype."¹²

DÉPÔT. Terme de commerce qui s'emploie ainsi: "Grand DÉPÔT de HARDES DE L'AMÉRIQUE DU NORD".¹³ Littré le définit ainsi: "Magasin où un homme, qui vend loin de sa résidence propre, met tout une partie de ses marchandises à la disposition des acheteurs." Dans l'expression citée, il ne s'agit pas nécessairement d'un magasin loin de chez le propriétaire mais en gros la définition correspond à l'usage.

ÉPICERIE. Terme qui s'emploie un peu vaguement dans la phrase suivante: "Un jeune Monsieur de cette ville désire (sic) trouver une place comme Commis, soit dans un magasin de marchandises sèches ou épiceries . . . ".¹⁴ "Epicerie" en français standard est le "Nom donné au commerce non seulement des épices, mais aussi du sucre, du miel, du café et d'une foule d'autres mêmes objets de consommation courante." Dans la phrase, "épicerie" indique certainement un commerce de ce type mais on ne précise pas quelles sortes de marchandises sont vendues. Il faut remarquer qu'en français standard le terme s'écrit au singulier et dans l'exemple cité le terme s'écrit au pluriel. Cela suggère l'influence anglaise puisqu'en anglais on dit "groceries" au pluriel.

FABRIQUE. Terme employé ainsi: "le Soussigné . . . vient d'établir une FABRIQUE DE CHANDELLE . . . et qu'il aura toujours en main une quantité de Chandelle, à vendre à bas prix."¹⁵ Littré définit "fabrique" comme "Etablissement où l'on fabrique." Dans cet exemple le terme désigne aussi une espèce de boutique car la chandelle est fabriquée et vendue.

GROCERIE. Terme franco-canadien qui s'emploie ainsi: "Maison à louer . . . Bonne pour une Grocerie ou Marchandises sèches".¹⁶ "Grocerie" ne se trouve pas dans le dictionnaire de Littré mais d'après le GPFC le mot "groceur" veut dire

"épiciier" et vient de l'anglais "grocer". "Grocerie" est ainsi un anglicisme dans le vocabulaire franco-canadien.

MAGASIN. Terme qui est défini par Littré ainsi: "Etablissement de commerce où l'on vend certaines marchandises soit en gros, soit en détail." Le mot garde sa signification comme on le voit dans les exemples suivants: "Un jeune Monsieur de cette ville désir (sic) trouver une place comme Commis, soit dans un magasin de marchandises sèches ou épiceries . . . "; "MAGASIN DE DRAP"; "MAGASIN DE CHAUSSURES"; et Magasin de détails", qui signifie selon Littré un magasin où l'on vend "de marchandises par petites quantités, en petits nombres." Il s'agit chaque fois d'un établissement de commerce vendant certaines marchandises particulières au magasin en question. Selon le GPFC, l'expression "marchandises sèches" veut dire "nouveautés" dans le parler franco-canadien tandis qu'en français standard elle signifie "marchandises non liquides".

MAISON DE PENSION. Expression qui se trouve dans une annonce pour une "MAISON DE PENSION". Une "pension" indique en français standard un "Lieu où l'on est logé et nourri pour un certain prix." Le franco-canadien emploie l'expression fort probablement pour désigner la même chose.

MANUFACTURE. Mot qui s'emploie dans plusieurs expressions: "Manufacture de chapeaux et de casques"; "Manufacture de

voitures";²³ "Manufacture d'instruments de chirurgie et
de coutellerie";²⁴ et "Manufacture de pompes à incendie".²⁵
"Manufacture" est définie par Littré comme "Etablissement
dans lequel on fabrique en grand certains produits de
l'industrie." On voit que le sens du mot correspond au
sens employé dans les exemples ci-dessus.

MARCHÉ. Mot à deux sens selon Littré: "Lieu public où l'on
vend toutes sortes de denrées et d'objets"; et "Terme
d'économie politique. L'état de l'offre et de la demande dans
un lieu donné, ou, en général, dans tous les lieux que
fréquente le commerce." Ces deux sens sont employés dans
le vocabulaire franco-canadien. Celui-là s'emploie ainsi:
"Au coin du Marché Neuf"²⁶ où il s'agit d'un marché du nom
de "Marché Neuf". Celui-ci se trouve dans cet exemple:
"Le marché monétaire et ses crises depuis cinquante ans . . .".²⁷

QUINCAILLERIE. Terme employé dans l'annonce suivante:
"QUINCAILLERIE - À vendre, à très bas prix . . . 500 paniers
assortis, 100 quarts grands verres et verres à vin."²⁸ Littré
définit le mot comme "Marchandise de toute sorte de
quincaillerie", ce qui semble ne pas inclure des verres à vin
et des paniers. Ainsi en franco-canadien "quincaillerie"
désigne une espèce de marchandise mais pas exactement la même
que celle du français standard.

CHAPITRE II.B MÉTIERS ET PROFESSIONS

ADMINISTRATEUR. Terme qui s'emploie par exemple ainsi:
"On fit voir que plus la corporation de Montréal recevait
de revenus, plus ses administrateurs commettaient
d'extravagances . . . ".²⁹ Littré donne une définition du
terme qui convient à cet usage. "Celui, celle qui régit les
biens, les affaires d'un grand établissement."

AGENT. Mot qui s'emploie dans la phrase suivante: "M. Barbeau
est AGENT pour la Compagnie d'Assurance . . . ".³⁰ Cet
usage apparaît en français standard comme Littré le définit
ainsi: "Celui qui fait les affaires d'autrui, qui est
chargé d'une fonction, d'une mission publique ou privée."

APOTHICAIRE. Terme qui s'emploie dans l'annonce suivante:
"APOTHICAIRE - L'on trouvera constamment chez le soussigné
. outre son assortiment complet de remèdes, parfums, de
curiosités sauvages, et de tous les objets d'église en or
et en argent, les médicaments précieux qui suivent . . . ".³¹
Littré définit "apothicaire" comme "Celui qui prépare et
vend des médicaments." Il ajoute: "Pharmacien est présente-
ment plus usité." Le franco-canadien utilise toujours le
mot "apothicaire". Le sens n'est pas exactement le même
qu'en français standard puisque "l'apothicaire" vend non
seulement des médicaments, mais tous les articles mentionnés
ci-dessus. On pourrait même voir dans l'emploi du mot un

américanisme puisque dans le "drugstore" américain on vend tout ce qu'on trouve chez "l'apothicaire" canadien.

ARPENTEUR. Mot qui s'emploie dans la phrase suivante: "Le soussigné Arpenteur fera . . . application aux fins de donner pouvoir à l'Honorable Commissaire des Terres, de vérifier et faire vérifier les opérations et abornages (sic) du soussigné en sa qualité d'arpenteur . . . ".³² Littré définit "arpenteur" comme "Celui dont la profession est d'arpenter, de mesurer les terres", ce qui semble s'accorder avec l'emploi canadien.

AVOCAT. Mot qui s'emploie plusieurs fois dans les annonces des professions libérales.³³ On peut deviner que le sens est le même que celui du français standard.

BOUCHER. Mot qui s'emploie dans la phrase suivante: "Le boeuf n'a jamais été vendu plus cher que les bouchers le vendent maintenant."³⁴ Littré définit "boucher" comme "Celui qui tue les bestiaux, les débite, et en vend la chair crue." La phrase indique que le boucher vend la chair crue mais il n'est pas certain qu'il tue les bestiaux. Pourtant, le mot franco-canadien vient du français standard.

CAISSIER. Mot employé dans la phrase suivante: "Chaque étudiant résident de Collège, doit, sur son immatriculation, déposer entre les mains du Caissier, dix louis . . . ".³⁵

D'après Littré, "caissier" désigne "Celui qui tient la caisse d'un banquier, d'une administration, et qui en dirige les opérations." Cette définition convient à l'usage canadien.

CHANGEUR. Terme qui prend son sens du français standard comme on le voit dans la phrase: "Hier matin les courtiers et changeurs recevaient les 30 sous à un pour cent d'escompte."³⁶ Littré définit "changeur" comme "Celui, celle qui fait commerce de changer les billets de banque et les différentes sortes de monnaie." Le mot "courtier" s'emploie également de la même façon en français standard qu'en franco-canadien. Littré le définit ainsi: "Agent qui s'entremet pour l'achat ou la vente des marchandises, pour les placements des fonds, les opérations de bourse, etc. Terme de commerce." Dans la phrase citée il s'agit de l'achat et de la vente des monnaies.

CLERC NOTAIRE. Expression qui s'emploie dans l'annonce suivante: "Aux Clercs Notaires - Un ancien notaire se propose de donner des leçons de droit pour servir de préparation à ceux qui doivent subir leur examen pour être admis à la pratique de la profession de notaires."³⁷ La définition du mot "clerc" donné par Littré convient à l'emploi canadien. "Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire, d'un avoué, etc. Clerc d'huissier." On pourrait

conclure que le mot "notaire" prend la même signification dans les deux langues. Littré le définit ainsi: "Officier public qui reçoit et rédige les actes volontaires." Il existe pourtant une petite différence grammaticale. Le français standard dit "clerc d'huissier" et dirait donc "clerc de notaire". Le franco-canadien dit "clerc notaire".

COLLECTEUR. Terme qui s'emploie par exemple ainsi: "Le soussigné offre ses services comme collecteur. Il se chargera de faire les comptes . . . ".³⁸ Littré définit un des sens du mot comme "Celui qui avait charge de recueillir les impositions." Comme le GPFC indique, le mot est un anglicisme venant de "collector" mais semble être un mot français à cause du sens non-contradictoire de "collecteur" comme employé en français standard.

COMMISSAIRE. Mot employé dans l'expression "commissaire en chef des travaux publics".³⁹ Littré explique que "commissaire" est un "Titre de divers fonctionnaires." Il s'agit ici d'un fonctionnaire qui se charge de travaux publics. Mais puisqu'en anglais on dit "chief commissioner", "commissaire en chef" paraît être un anglicisme. Pourtant, Littré indique qu'en français standard on dit "en chef" pour dire "en qualité de chef", ce qui démontre que "commissaire en chef" vient du français standard, comme "ingénieur en chef".

CONFISEUR. Mot utilisé ainsi: "F. D. Renaud, confiseur . . .

tiendra toute espèce de Biscuits, Fruits, Tabac, Pipes. De plus on trouvera à cet établissement toute espèce de GROCERIES." ⁴⁰ Littré définit "confiseur" comme "Celui, celle qui fait et vend des fruits confits, des sucreries diverses." Au Canada français, le "confiseur" désigne alors le vendeur de choses plus diverses que celui de France; il s'agit toujours d'à peu près le même sens, plus étendu.

CONTRACTEUR. Mot qui, comme indique le GPFC, s'emploie dans le vocabulaire franco-canadien pour remplacer le mot "entrepreneur". On lit: "Aux contracteurs - 50 Douzaines de Pelles de Cast-Steel, les meilleures pour les travaux de canaux." ⁴¹ Littré ne définit pas le terme puisque c'est un mot anglais qui ne s'emploie pas en français standard. "Contracteur" est donc un anglicisme en franco-canadien.

CORONAIRE. Terme qui s'emploie dans la phrase suivante: "Nous donnons avis public à tous ceux qui intenteront des poursuites . . . et à tous les Juges de Paix, Coronaires, et officiers de Paix . . ." ⁴² Selon Littré "coronaire" est un terme d'anatomie, ce qui ne convient pas à l'usage canadien. Mais en franco-canadien le terme "coroner" s'emploie aussi comme dans l'expression "coroner-conjoint". ⁴³ "Coroner" désigne en français standard un "Officier de justice anglaise, qui a dans ses attributions de prendre des informations

avec le jury et douze voisins, sur la cause de toute mort violente." Ce sens s'applique au premier exemple. Il s'agit alors d'un mot anglais francisé pour écrire "coronaire" au lieu de "coroner". Même si le mot est connu en France, il n'y est pas employé. Ainsi c'est un anglicisme dans le vocabulaire franco-canadien.

DÉPUTÉ. Mot qui s'emploie de deux façons dans le parler franco-canadien. Une s'accorde à la définition suivante de Littré: "Celui qui devient, par élection, membre d'une assemblée délibérante. On parle de la chambre des députés en France et au Canada. Dans l'expression "député inspecteur général"⁴⁴ on constate un autre emploi du terme. Dans ce sens "député" se traduit, comme indique le GPFC, "suppléant, assistant, adjoint" et s'emploie dans plusieurs dialectes français mais non pas en français standard.

DISTILLATEUR LIQUORISTE. Terme qui s'emploie ainsi: "DISTILLATEUR LIQUORISTE - Offre en vente à son Hôtel, provenant de son établissement de rectification, diverses espèces d'Eaux-de-Vie et Esprits, Liqueurs purfines . . . ".⁴⁵ Littré définit "distillateur" comme "Celui qui obtient par distillation les alcools, les eaux-de-vie et autres produits." "Liquoriste" se traduit comme "Celui, celle qui fait et vend des liqueurs." L'expression franco-canadienne vient du français standard mais peut-être en France on dirait tout simplement "liquoriste".

DOREUR. Terme qui s'emploie au Canada comme en France par exemple dans l'annonce suivante: "Scott & Marsden, Graveurs et Doreurs, cadres pour portraits et Gravures".⁴⁶ Le mot "graveur" s'emploie également. (Les définitions de Littré ne sont pas nécessaires ici.)

DROGUISTE. Terme qui s'écrit de deux façons en franco-canadien: "droguiste" et "drogguiste", et qui signale un travail un peu différent de celui de France. Littré définit "droguiste" comme "Marchand de drogues" où drogue est un "Nom générique des ingrédients propres à la teinture et à la chimie. Nom générique des matières premières avec lesquelles les pharmaciens préparent les médicaments."⁴⁷ Dans une annonce on trouve que "R. J. DEVINS, DROGUISTE" vend de l'huile de charbon, produit chimique. Dans cet exemple, le français standard s'utilise. L'exemple suivant est un américanisme où "droguiste" désigne celui qui vend les médicaments. "Remède pour la Toux, Essence clarifiée de Fletcher, . . . à vendre par tous les Droguistes et le Propriétaire."⁴⁸ Pour celui qui prépare et qui vend les médicaments, on dirait "apothicaire" en français standard et non pas "drogguiste" comme le "druggist" américain.

ENCANTEUR. Terme qui désigne selon Littré "Celui qui vend à l'encan" et qui s'emploie au Canada comme on le voit par exemple dans: "La vente à onze heures précises. J. D. Bernard,

⁴⁹
Encanteur."

FABRICANT. Terme qui désigne selon Littré "Celui qui fabrique ou qui fait fabriquer" et qui s'emploie par exemple ainsi: "Fabricant et Marchand de bottes, Souliers et Mitaines".⁵⁰

INSPECTEUR DES MINES. Terme qui s'emploie dans une liste de règlements sur les mines d'or. On lit: "Il devra être fait à l'Inspecteur des mines de la Division des rapports mensuels . . .".⁵¹ Littré définit "inspecteur" comme "Celui ou celle dont la fonction est d'inspecter, de surveiller quelque chose." Dans cet exemple, l'inspecteur surveille des mines.

INSTITUTRICE. Terme utilisé pour annoncer une "demoiselle, capable d'enseigner la lecture, l'écriture, la grammaire, le Calcul, la Géographie, l'anglais . . . désirerait trouver une place comme Institutrice."⁵² Littré définit le terme comme "Personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants." La définition s'accorde avec l'emploi du mot.

JOURNALISTE. Terme qui apparaît dans un article au sujet de la situation financière des Etats-Unis. On lit: "Quelques journalistes américains prétendent voir dans cet

événement un signe de banqueroute générale . . . ".⁵³
Littré définit "journaliste" comme "Celui qui fait, qui rédige un journal, qui travaille comme rédacteur à un journal." Dans la phrase citée, on résume ce qu'ont dit les journalistes dans les journaux. Le terme s'emploie en franco-canadien comme en français standard.

LÉGISLATEUR. Terme que Littré définit ainsi" "Celui, celle qui donne des lois à un peuple." Ce sens s'applique à la phrase suivante: "Je ne puis concevoir la raison qui engage nos législateurs à faire payer un marchand détaillleur . . . une plus forte taxe que le marchand en gros . . . ".⁵⁴

MAÎTRE D'HÔTEL. Terme qui s'emploie dans la phrase: "Le déjeuner, la collation, et le thé seront fournis par le maître d'hôtel (steward) à des prix modérés, et ces repas seront servis aux étudiants (sic) dans leurs appartements."⁵⁵ Littré définit l'expression comme "Homme chargé de diriger tout ce qui concerne la table dans une grande maison." Cette définition correspond à l'emploi canadien. Il faut remarquer que pour être certain qu'on va comprendre l'expression, le mot anglais "steward" est ajouté en parenthèse comme si l'anglais se comprenait plus facilement que le français. Dans The Concise Oxford Dictionary, 6ème édition

(1964; Oxford: Clarendon Press, 1976), "steward" est défini comme "Purveyor of provisions etc. for a college, club, guild, ship, etc.", ce qui définit exactement le "maître d'hôtel" de l'exemple cité: Le fournisseur des provisions pour le Collège.

MANUFACTURIER. Terme qui s'emploie dans plusieurs expressions comme les suivantes: "Manufacturier de Guêtres";⁵⁶
"MANUFACTURIER D'EMPEIGNES";⁵⁷ et "MANUFACTURIER DE PRESSES".⁵⁸
Littré définit le mot ainsi: "Entrepreneur, propriétaire d'une manufacture", ce qui convient à l'usage canadien.

MARCHAND. Terme que Littré définit ainsi: "Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre." "Marchand détailleur" se définit: "Celui qui vend en détail; aujourd'hui on dit plutôt détaillant." L'expression "marchand en gros" se dit "du commerce dans lequel on ne vend que par notables parties. Beaucoup." Ces termes s'emploient dans le parler franco-canadien de la même façon. On lit: "Je ne puis concevoir la raison qui engage nos législateurs à faire payer un Marchand détailleur, qui fait des affaires pour quelques centaines de louis une plus forte taxe que le Marchand en gros qui fait un commerce de cent mille louis, . . .".⁵⁹
Il est à noter qu'au Canada on utilise le terme "détailleur" plutôt que "détaillant". Plusieurs expressions s'emploient avec le mot "marchand" comme "marchand de bottes",⁶⁰

"marchand de grains",⁶¹ "marchand à commission",⁶² et "marchand tailleur".⁶³

MEUBLIER. Terme qui s'emploie dans une annonce⁶⁴ qui n'éclaircit pas très bien le sens. Littré ne définit pas ce mot.

Le GPEC le définit ainsi: "1. Marchand, fabricant de meubles. 2. Ouvrier ébéniste. 3. Tapissier. 4. Mobilier." "Meublier" s'utilise en Anjou et "meubelier" en Touraine. Ainsi on a un mot du dialecte provincial dans le français au Canada.

MINISTRE DES FINANCES. Terme qui s'emploie pour désigner, comme le définit Littré, "Homme public chargé des principales fonctions du gouvernement." Dans la phrase suivante, le terme s'emploie de la même façon: "L'HON Ministre des Finances a aujoint (sic) que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes . . .".⁶⁵

On peut remarquer que le terme "percepteur des douanes" s'emploie aussi pour désigner comme en France le "Préposé au recouvrement des impositions, des deniers publics."

SPÉCULATEUR. Terme qui s'emploie dans un article au sujet des dettes au Canada. On lit: "Il fut passé un acte, pour autoriser les municipalités du Haut-Canada à emprunter sur la garantie de la province une somme de six millions de piastres . . . Ce système n'a été qu'une occasion d'abominable agiotage au profit de quelques spéculateurs sous les auspices du gouvernement."⁶⁶ Littré définit "spéculateur" comme

"Celui qui fait des spéculations de banque, de commerce, etc.", ce qui convient à l'usage canadien.

On lit dans les journaux plusieurs annonces et des listes d'adresses pour les ouvriers. Dans ces cas il est difficile de définir les mots dans leur contexte parce qu'il s'agit très souvent de l'emploi du mot isolé. Pourtant, il est intéressant de noter ces termes pour voir les différents métiers au Canada français. On peut supposer que le sens de chaque terme est le même qu'en français standard.

Dans la phrase suivante on voit les métiers "orfèvre", "armurier", et "cordonnier" qui veulent dire "Celui qui fait ou qui vend des ouvrages d'or et d'argent", "Celui qui fabrique et qui vend des armes", et "Celui, celle qui fait des chaussures" respectivement. On lit: "Maison à louer - . . . Bonne pour une Grocerie ou Marchandises sèches, ou Orfèvre ou Armurier . . . ou Cordonnier . . .".⁶⁷
M. J. B. E. Bison annonce sa "boutique de Ferblantier"⁶⁸ où "ferblantier" désigne "Celui qui travaille en fer-blanc, qui vend des ouvrages de fer-blanc" en français standard et en franco-canadien. Raphael Tarte donne son adresse comme "Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford",⁶⁹ ou "huissier" veut dire "Officier de justice chargé de signifier les actes de procédure, et de mettre à exécution les jugements, etc." selon Littré. D'autres métiers qui

s'exercent au Canada français comprennent: "Massons et
tailleurs de pierre", ⁷⁰ "Relieur et Libraire", ⁷¹ "Teinturier
en Soie et en Laine, et nettoyeur d'habits", ⁷² "Plombiers,
Ouvriers en Cuivre Airain". ⁷³ "Masson" est l'ancien terme
pour "maçon".

Dans ce chapitre on a relevé les différents commerces, métiers et professions afin d'étudier les termes qui les désignent. Dans l'introduction, on a établi qu'en général le grand commerce est entre les mains des Canadiens-anglais, le Canadien-français étant plutôt le petit commerçant. L'étude de ce chapitre souligne ce fait puisque parmi toutes les expressions qui nomment les différents commerces et commerçants, il n'y a que quelques-unes qui désignent le grand commerce. En ce qui concerne la langue même, on peut conclure d'après les exemples relevés dans les journaux qu'il s'agit pour la plus grande partie de mots du français standard avec quelques expressions venant de l'anglais. Ainsi la plus grande influence qui s'exerce sur cette partie de la langue française au Canada dans les années 1841-1867 c'est le français de France.

CITATIONS

- 1 L'Aurore des Canadas, Journal Litteraire, Politique et Commercial, 24 août 1843, section des annonces. (Désormais cité comme L'Aur.)*
- 2 "La Saint-Jean Baptiste," L'Avenir, 23 juin 1852, section politique.
- 3 L'Avenir, 2 juin 1849, section des annonces.
- 4 Ibid., section des annonces.
- 5 "Chapeaux et casquettes," L'Aur., 23 avr. 1847, section des annonces.
- 6 "Vaisselle et porcelaine," L'Ordre, Union Catholique, 2 janv. 1862, section des annonces. (Désormais cité comme L'Ordre.)
- 7 "Appel aux haines de race," L'Avenir, 27 nov. 1856, section politique.
- 8 L'Aurore, 24 avr. 1843, section des annonces.
- 9 "Ouvrages en verre de l'Ottawa," L'Avenir, 4 avr. 1849, section des annonces.
- 10 "Nouvel institut," L'Avenir, 25 janv. 1856, section commerciale.
- 11 "Chemin de fer du nord," L'Avenir, 15 févr. 1857, section politique.
- 12 "Daguerréotype," L'Aur., 15 févr. 1848, section des annonces.

* Il est impossible d'indiquer les numéros des pages puisque les pages des journaux ne sont pas numérotées. Tous les journaux cités se divisent en sections: politique, littéraire, commerciale, et d'annonces. La meilleure façon de signaler d'où viennent les citations est d'indiquer les différentes sections. Puisque chaque journal n'a que trois ou quatre pages, chaque citation sera facile à trouver dans sa section.

- 13 L'Aur., 23 avr. 1847, section des annonces.
- 14 "Situation demandée," L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 15 "Fabrique de chandelle," L'Avenir. 30 mars 1850, section des annonces.
- 16 L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 17 "Situation demandée," loc. cit.
- 18 L'Aur., 21 avr. 1843, section des annonces.
- 19 L'Aur., 24 oct. 1848, section des annonces.
- 20 "Bulletin commercial," L'Aur., 21 avr. 1843, section commerciale.
- 21 L'Avenir, 19 sept. 1851, section des annonces.
- 22 L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 23 L'Aur., 11 janv. 1846, section des annonces.
- 24 L'Aur., 7 desembre 1847 (sic), section des annonces.
- 25 L'Avenir, 2 avr. 1841, section des annonces.
- 26 "Maison à louer," L'Aur., 30 janv. 1841, section des annonces.
- 27 "Economie politique," Le Courrier de St.-Hyacinthe, 10 mai 1866, section politique. (Désormais cité comme Le Cour.)
- 28 L'Aur., 7 desembre 1847, section des annonces.
- 29 "Le Nouveau projet de taxe de la Corporation de Montréal," L'Avenir, 15 févr. 1857, section politique.
- 30 "Henri Barbeau," Le Cour., 7 avr. 1865, section des annonces.
- 31 L'Aur., 22 sept. 1848, section des annonces.
- 32 "Avis public," Le Cour., 28 mars 1866, section des annonces.

- 33 "Liste des affaires," L'Aur., 17 mars 1846, section commerciale.
- 34 "Bulletin commercial," Le Cour., 7 déc. 1865, section commerciale.
- 35 "Université du Collège McGill," L'Aur., 24 août 1843, section des annonces.
- 36 "Fait divers," L'Ordre, 14 mai 1862, section commerciale.
- 37 L'Avenir, 9 juin 1849, section des annonces.
- 38 "Avis," L'Aur., 27 juil. 1843, section des annonces.
- 39 "Le Canada et les Etats-Unis," L'Avenir, 11 janv. 1856, section politique.
- 40 Le Cour., 10 mai 1866, section des annonces.
- 41 L'Aur., 13 mars 1846, section des annonces.
- 42 "District de Montréal," L'Aur., 24 août 1843, section politique.
- 43 "L. F. A. Viollette," Le Cour., 28 avr. 1866, section des annonces.
- 44 "Bureau de l'audition," Le Cour., 15 août 1866, section commerciale.
- 45 La Minerve 11, 17 nov. 1842, section des annonces.
(Désormais cité comme La Min.)
- 46 L'Ordre, 2 janv. 1862, section des annonces.
- 47 L'Ordre, 12 févr. 1862, section des annonces.
- 48 L'Aur., 5 janv. 1846, section des annonces.
- 49 L'Aur., 24 août 1843, section des annonces.
- 50 Le Cour., 18 avr. 1865, section des annonces.
- 51 "Règlements sur les mines d'or," La Gazette de Sorel, 7 mai 1864, section commerciale. (Désormais cité comme La Gaz.)

- 52 "Avis," L'Aur., 22 avr. 1845, section des annonces.
- 53 "Nouvelles des Etats-Unis," L'Ordre, 2 janv. 1862,
section commerciale.
- 54 "Bulletin commercial," L'Aur., 21 avr. 1843, section
commerciale.
- 55 "Université du Collège McGill," L'Aur., 24 août 1843,
section des annonces.
- 56 L'Ordre, 2 janv. 1862, section des annonces.
- 57 L'Ordre, 27 janv. 1862, section des annonces.
- 58 La Min., 9 sept. 1842, section des annonces.
- 59 "Bulletin commercial," L'Aur., 21 avr. 1843, section
commerciale.
- 60 Le Cour., 18 avr. 1865, section des annonces.
- 61 "Fait divers," L'Ordre, 12 mai 1862, section commerciale.
- 62 La Gaz., 7 mai 1864, section des annonces.
- 63 L'Aur., 15 mai 1843, section des annonces.
- 64 Le Cour., 12 août 1866, section des annonces.
- 65 "Département des Finances," Le Cour., 6 mars 1864,
section commerciale.
- 66 "Les Dettes municipales," L'Avenir, 25 avr. 1856,
section commerciale.
- 67 L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 68 L'Aur., 17 oct. 1848, section des annonces.
- 69 "Listes des adresses," Le Cour., 18 avr. 1865, section
commerciale.
- 70 L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 71 "Adresses d'affaires," L'Avenir, 4 avr. 1849, section
commerciale.

- 72 L'Aur., 23 avr. 1847, section des annonces.
73 L'Aur., 5 janv. 1846, section des annonces.

CHAPITRE III

QUELQUES PRODUITS COMMERCIAUX

Ce sont les noms de quelques produits commerciaux que l'on échange au Canada français que ce chapitre étudie. On voit les produits les plus communs et importants à l'ancien Bas-Canada dans les listes de prix des marchés qui se trouvent dans la section commerciale et dans les annonces où les divers commerçants font annoncer leurs marchandises. Puisque c'est une civilisation agraire, plusieurs produits vendus au Canada et sur les marchés européens sont des produits agricoles. En ce qui concerne cette espèce de produit commercial, on verra que la plupart des termes viennent du français standard. Mais si on regarde les produits manufacturés, on remarquera un certain nombre de mots et de noms anglais. Cela peut s'expliquer par le fait que la manufacture de produits commerciaux fait partie du grand commerce où, comme on a déjà vu, les Anglais dominent. Je vais dresser quelques listes des produits agricoles afin de montrer qu'il s'agit du français standard. Il ne sera pas nécessaire de donner la définition de Littré de tous les termes puisqu'il est évident que ce sont des mots français. Ensuite, je vais donner quelques exemples des produits que l'on échange où, dans les termes qui les nomment,

l'influence de la langue anglaise et de l'homme canadien-anglais se révèlent.

D'après une liste de prix des Marchés de Montréal dans Le Pays (4 janv. 1862), section commerciale, on peut trouver les produits agricoles que l'on échange. Je ne vais citer que les produits mêmes puisque les prix et les quantités n'intéressent pas cette étude.

Grain

blé
orge
pois
avoine
sarrasin
blé-d'Inde
seigle
mil
farine
farine d'avoine
farine de blé d'Inde

Volailles et Gibier

dindes vieux (sic)
dindes jeunes
canards
volailles
poulets
perdrix
lièvres
becasses rouges
cailles
poules de prairie
pigeon sauve (sic)

Végétaux

fèves américaines
fèves canadiennes
patates
navets
oignons

Viandes

boeuf
lard
mouton
agneau
veau

Produits de laiterie

beurre frais
beurre salé
fromage

Sucre et Miel

sucré d'érable
miel
pommes
oranges
citrons

Même si le mot "patate" semble venir de l'anglais, "potato", le terme veut dire "pomme de terre", comme indique le GPFC, mais vient du dialecte d'Anjou. Ce n'est pas

un anglicisme. Le mot "mil" est l'ancien terme pour "millet". On remarque dans ces listes le mot "farine" mais on trouve ailleurs le mot "fleur" pour désigner la même chose. Selon le GPFC on utilise le mot "fleur" en Normandie et à Ardenne pour désigner "fleur de farine" ce qui est selon Littré "La plus fine de la farine." L'emploi de "fleur" dans ce sens vient de la langue anglaise où "flour" désigne "farine".

Ici et là, dans les journaux, il y a plusieurs annonces pour divers médicaments qui sont vendus et manufacturés souvent par des commerçants anglais et américains. Ici on va trouver des mots et des noms anglais qui seront soulignés pour les faire remarquer.

Dans l'annonce "Romauld (sic) Trudeau, Apothicaire" (L'Aur., 22 sept. 1848), on lit: L'on trouvera constamment chez le soussigné . . . les médicaments précieux qui suivent: Pillules végétales de Morison, de Cooper, de Brandeth, de Monatt, . . . Baume de cerisier sauvage de Westar. . . . Baume de Mill, etc.". L'apothicaire en question est français mais puisqu'il vend des médicaments déjà manufacturés, les noms anglais sont utilisés. Dans l'annonce "Pharmacie du Dr. Picault (L'Avenir, 2 juin 1849), on lit: ". . . On trouvera à sa Pharmacie tous les

Médicaments à Patente les plus renommés annoncés dans les Gazettes. Tels que: - Pilules de Brandreth, Cooper, Moffat, Harvey, Morrison, Holoway, Frank, Smith, Part, O'Halsey, . . .". (On remarque également des noms irlandais.) Dans L'Ordre, (2 janv. 1862), on lit une annonce pour les "Regulating Pills" et le "Renovating resolvent" de Radway. Dans Le Pays (4 janv. 1862), on trouve l'annonce suivante: "Médecine, PAINKILLER, (DESTRUCTEUR DES DOULEURS) VÉGÉTAL DE PERRY DAVIS". On remarque alors des mots anglais et très souvent des noms de personnes anglais puisqu'il paraît que ce sont les Anglais et les Américains qui produisent les médicaments.

S. J. Lyman, dans L'Ordre (27 janv. 1862), annonce ses produits de parfumerie ainsi: "Nouvellement Reçus: . . . All the Year Round, Wedding Bouquet, Orange Blossom, Lilly of the Valley, Spring Violet, Hearts Ease, Jockey Club, etc.", tous des mots anglais qui vont être répétés par les Canadiens-français puisqu'il s'agit des noms des produits.

Charles Nelson, dans Le Cour. (18 avr. 1865), annonce ses épiceries comme suit: "The Young Hyson, The Old Hyson, . . . Sucre Blanc de Redpath, Cassonade de Redpath, . . . Moutarde de Dwix et Durham, Sauce de Crosse et Blackwell". Il s'agit toujours de noms qui ne sont pas français.

Pour donner encore quelques exemples de la présence anglaise dans les produits commerciaux, on lit dans L'Avenir (25 sept. 1856), une annonce pour un magasin de hardes faites: ". . . 250 surtouts Fancy Tweed rougeâtre, . . . 425 surtouts Fancy Tweed couleurs assorties, . . . 100 paires de leggings India Rubber ainsi que chapeaux à collerettes India Rubber, 1200 paires de Pantalons de Corde Roy, . . . 2300 chemises Gingham couleurs assorties".

Dans ce chapitre, on n'a considéré que quelques exemples de produits commerciaux échangés au Canada français. On a divisé les produits plus ou moins en deux catégories: les produits agricoles et les autres qui comprennent tous les produits manufacturés. L'essentiel de cette étude n'est pas de dresser des listes de tous les produits qu'on peut trouver mais de déterminer si la langue anglaise exerce une influence sur le vocabulaire franco-canadien qui nomme ces produits. On a vu alors qu'en ce qui concerne les produits agricoles, il s'agit en général d'un français venant du français standard. C'est un peuple agricole, ce qui explique pourquoi on va utiliser des termes français dans le commerce des produits de l'agriculture. Mais quand il s'agit des produits manufacturés souvent par les commerçants anglais ou américains, on a remarqué une présence anglaise dans les noms de ces produits. Ces mots, qui nomment les produits,

entrent dans le vocabulaire commercial du Franco-canadien et ainsi il faut reconnaître que la langue anglaise va avoir une influence sur la langue du commerce.

CHAPITRE IV

TERMES UTILISÉS COMME MESURES

L'étude des termes qui s'emploient comme mesures est intéressante en ce qui concerne le vocabulaire du commerce, le commerce étant l'échange de marchandises toujours dans des quantités spécifiques. Les noms et les origines de ces termes sont étudiés dans ce chapitre pour en tirer des conclusions linguistiques, c'est-à-dire, s'agit-il de mots français, anglais ou autre? D'après les contextes, on verra qu'il est difficile de savoir ce que représente exactement chaque mesure. L'étude des valeurs mathématiques des mesures ne fera pas partie de ce travail.

ARPENT. Terme de mesure qui s'emploie au Canada français comme dans la phrase suivante: "Un vergé de 4 arpens (sic) en superficie rempli des meilleurs fruits . . . ".¹ Littré définit "arpent" ainsi: "Ancienne mesure agraire qui contenait cent perches carrées." C'est un mot d'ancien usage qui s'emploie toujours dans le vocabulaire commercial du Franco-canadien. Ce terme s'emploie aussi comme mesure de longueur. (Voir pied.) Il faut remarquer l'ancienne

orthographe, "arpens".

BARIL. Terme de mesure qui s'emploie au Canada français et en France. Littré le définit ainsi: "Petite barrique. Un baril d'huile, d'anchois." (Voir barrique.) Des exemples de l'emploi de cette mesure dans les annonces sont: "La cargaison consiste de: . . . 45 barils harengs . . . 40 barils morue salée, 6 barils huile de morue, . . . 20 barils orge écalé, . . . "²

BARRIQUE. Mesure qui s'emploie au Canada français et qui vient du français standard. "Barrique" signifie selon Littré une "Sorte de futaille. Une barrique de vin." "Futaille" est définie comme "Tonneau pour le vin, le cidre, etc." Cette mesure s'utilise ainsi: "25 barriques eau-de-vie de Martell",³ ou "Vin de Benecarlo en pipes, en barriques et en quarts".⁴ (Voir pipe, quart.)

BOUCAULT. Terme utilisé comme mesure au Canada comme en France. Littré le définit ainsi: "Tonneau qui sert à renfermer certaines marchandises sèches. Un boucault de sucre, de café." Dans une annonce on lit: "20 boucauts sucre raffiné".⁵ (Voir tonneau.)

CAQUE. Terme que Littré définit ainsi: "Espèce de barrique où l'on met les harengs salés"; ou "Baril à poudre ou à salpêtre." Dans le parler français au Canada "caque"

désigne ce qui contient et mesure le beurre et le salpêtre, comme on lit: "À vendre - 20 caques de beurre, ⁶arrangés pour l'usage d'une famille" et "Ce matin . . . seront vendus . . . 25 caques salpêtre." ⁷

CHOPINE. Terme utilisé comme mesure en franco-canadien. Littré le définit ainsi: "Ancienne mesure contenant la moitié d'une pinte", où "pinte" est une "Ancienne mesure pour le vin et les autres liquides. La pinte de Paris valait un peu moins que le litre." Il paraît alors que le "litre" est utilisé en français standard plutôt que la "chopine" et la "pinte" qui sont d'ancien usage, mais qui s'emploient toujours au Canada. Pour donner quelques exemples, on lit: "Ce matin . . . seront vendus . . . 250 douzaines vins en bouteilles, en chopines et pintes, consistant en Oporto, Xérès, et Madère de la Meilleure ⁸Qualité", et "Salespareille - Cet extrait est contenu dans ⁹des bouteilles d'une pinte, $\frac{1}{4}$ de Gallon . . .". (Voir gallon.)

CORDE. Terme employé comme mesure de bois au Canada comme on lit: "Bois franc à la corde". ¹⁰Littré le définit ainsi: "Mesure de bois à brûler, qu'on prenait avec une corde et qui équivaut à peu près à quatre stères. La corde de bois valait 3.8 stères." Il paraît encore une fois qu'un terme qui ne s'emploie plus en français standard fait

partie du vocabulaire franco-canadien. En France on aurait dit à l'époque "stère" plutôt que "corde".

GALLON. Terme qui s'emploie comme mesure au Canada français. (Pour un exemple voir chopine.) Littré définit le terme comme "Mesure anglaise de capacité pour les liquides." Cette mesure est connue en France mais n'est pas utilisée comme au Canada français. L'emploi du "gallon" suggère une influence anglaise.

LIVRE. Terme qui s'emploie comme mesure de beurre, de boeuf, et de blé au Canada français. Littré le définit ainsi:

"Livre métrique ou livre nouvelle, livre de 500 grammes, ou demi-kilogramme." Pour donner un exemple du terme utilisé, on lit dans une liste de prix des denrées:

"Beurre frais par livre . . . Lard, par livre . . .

11

Boeuf, do . . . ". Le mot "do" dans une telle liste veut dire "dito". D'après les exemples, on ne peut pas discerner si la "livre" employée au Canada est du même poids que celle employée en France parce qu'il existe également une "livre" anglaise qui vaut un peu moins que la "livre" française.

On a un terme qui existe dans les deux langues et qui désigne le même genre de chose, un poids. Il est probable que la "livre" anglaise est celle qui est employée au Canada français si on considère le fait que le commerce se fait avec les Anglais. Ce même problème peut se poser

dans d'autres cas comme la "pinte", par exemple, qui peut se confondre avec "pint" en anglais.

LIEUE. Terme qui désigne une mesure de distance au Canada. On lit: " . . . À huit lieues plus bas que Québec, il n'y a point d'habitations." ¹² Littré le définit comme "Mesure itinéraire que ne représente plus une longueur toujours la même, et en place de laquelle on compte aujourd'hui officiellement par kilomètres." Encore une fois un terme d'ancien usage s'utilise en franco-canadien.

PIED. Terme utilisé comme mesure au Canada français. Littré le définit comme "Mesure de longueur, douze pouces (0 m 324)." En France, à l'époque, on utilise plutôt le système métrique mais le "pied" est connu. Dans un journal canadien on trouve: "Les Soussignés offrent à vendre privément . . . le morceau de terre . . . contenant $3\frac{1}{2}$ arpens de front sur 145 pieds en profondeur" ¹³

PIPE. Terme de mesure au Canada. (Voir barrique pour un exemple.) Littré le définit ainsi: "Par extension du sens de tuyau, grande futaille qui contenait un muid et demi" où "muid" est une "Ancienne mesure de capacité, qui variait selon les provinces." Il est à noter qu'encore une fois un terme de mesure d'ancien usage s'emploie au Canada français.

POCHE. Terme de mesure qui s'emploie au Canada ~~comme~~ dans "poche de carottes", ¹⁴ et qui vient du français standard. Littré le définit comme "Grand sac pour mettre du blé, de l'avoine, etc. Une poche de blé."

QUART. Terme utilisé comme mesure en France et au Canada français. Littré le définit ainsi: "Petite vase en fer-blanc pour mesurer les rations de vin. Quart de farine, petit baril contenant de 90-100 kilogrammes de farine; petit baril pour le hareng blanc." On trouve dans un journal canadien: "À Vendre . . . 1000 quarts de fleur du Canada, 500 quarts de Harengs . . . ". ¹⁵ (Voir barrique pour l'emploi du terme avec le vin.) D'après l'exemple on ne peut pas déterminer le poids exact du "quart" pour voir s'il égale celui de France.

QUARTIER. Terme qui désigne une mesure en parlant de boucherie. Littré définit "quartier" ainsi: "En boucherie, poids en quatre quartiers." Dans les marchés canadiens on vend le mouton, l'agneau, et le veau par quartier. ¹⁶

QUINTAL. Terme utilisé comme mesure au Canada comme on lit: "La cargaison consiste de: 495 quintaux grande morue sèche pour table . . . ", ¹⁷ et "Farine par quintal . . . farine d'avoine par quintal . . . ". ¹⁸ Littré définit "quintal" comme un "Poids de cent livres. Quintal métrique,

poids de cent kilogrammes." D'après les annonces, il est difficile de déterminer le poids du "quintal" employé au Canada français mais on peut du moins établir que le terme a son origine dans le français standard.

TONNE. Terme qui désigne une mesure au Canada comme dans "49 tonnes de mélasse".¹⁹ Littré le définit ainsi: "Vaisseau de bois plus grand que le tonneau et plus renflé par le milieu; ce qui contient une tonne. Une tonne de vin."
(Voir tonneau.)

TONNEAU. Terme utilisé au Canada français pour mesurer les différentes espèces d'huile. On lit dans une liste: "35 tonneaux d'huile de morue, 40 do d'huile de Saleine, 15 do d'huile de Loup marin . . .".²⁰ Littré définit "tonneau" comme "Grand vaisseau . . . pour mettre des liquides et des marchandises. Un tonneau d'huile." Le terme vient évidemment du français standard.

TORQUETTE. Terme qui s'utilise pour la vente du tabac au Canada français. On lit par exemple: "À Vendre . . . Tabac, en feuilles et Torquettes".²¹ Littré ne donne pas une définition du terme qui convient à cet usage canadien. Pourtant "torquer" se définit par Littré ainsi: "Filer le tabac, pour le mettre en rouleaux." On pourrait conclure alors que "torquette" désigne un rouleau de tabac. Le terme,

même s'il ne s'emploie pas de la même façon en France, a son origine dans le français standard. Le terme "feuille" s'utilise aussi pour la vente du tabac au Canada.

TRESSE. Terme que Littré définit comme "Tissu plat fait de petits cordons de fils, de cheveux, etc. entrelacés", mais ce n'est pas employé comme mesure tandis qu'il l'est ici. On lit dans un journal canadien: ". . . oignons par tresse".²² C'est un mot venant du français standard qui prend une autre signification dans le vocabulaire commercial du franco-canadien.

D'après les exemples étudiés, il faut remarquer que même si elle se présente dans le vocabulaire commercial, la langue anglaise ne joue qu'un rôle mineur. On a vu quelques exemples de termes de mesure qui viennent de l'anglais comme le "gallon". Pourtant, on peut conclure que la plupart des termes viennent du français standard. On a vu également plusieurs exemples de mots d'ancien usage comme "minot", "pinte", "chopine", "corde", et "lieue". Malgré une prédominance anglaise dans le commerce qu'on a établi dans le premier chapitre, cette partie du vocabulaire commercial n'est pas envahie par l'anglicisme.

CITATIONS

- 1 "À Vendre ou à louer," L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 2 "Schooner Italienne," L'Aur., 4 avr. 1843, section des annonces.
- 3 "Magasins de Muir, Barthwick et cie.," L'Aur., 10 juin 1846, section des annonces.
- 4 "À Vendre, L'Aur., 5 janv. 1846, section des annonces.
- 5 "Magasins de Muir, . . . ", loc. cit.
- 6 L'Aur., 5 janv. 1846, section des annonces.
- 7 "Magasins . . . ", loc. cit.
- 8 Ibid.
- 9 L'Avenir, 9 juin 1849, section des annonces.
- 10 "Prix courant du marché à St.-Hyacinthe," L'Aur., 29 janv. 1846, section commerciale.
- 11 "Prix des denrées," L'Avenir, 2 juil. 1851, section commerciale.
- 12 "Chemin de fer du nord," L'Avenir, 15 févr. 1857, section politique.
- 13 "Aux Capitalistes," "L'Aur., 10 juin 1846, section des annonces.
- 14 "Produits agricoles," L'Avenir, 12 sept. 1851, section commerciale.
- 15 L'Aur., 5 janv. 1846, section des annonces.
- 16 "Prix des denrées," L'Avenir, 2 juin 1849, section commerciale.
- 17 "Schooner Italienne," loc. cit.
- 18 "Prix des denrées," loc. cit.
- 19 "À Vendre," loc. cit.

20

Ibid.

21

Ibid.

22

"Commerce," Le Pays, 4 janv. 1862, section commerciale.

CHAPITRE V

MOYENS DE TRANSPORT

On va maintenant examiner les termes qui désignent les différents moyens de transport. Ces expressions font partie du domaine de commerce, surtout du grand commerce des importations et des exportations. Comme toujours, il faudra discerner jusqu'à quel point la langue anglaise exerce une influence sur le vocabulaire commercial de la langue franco-canadienne.

BATEAU À VAPEUR. Terme qui s'emploie en franco-canadien et qui vient du français standard. Littré le définit: "Bateau mû par la vapeur." On lit dans un journal canadien: "Cet élégant et superbe bateau à vapeur, qui est destiné pour la navigation de Montréal à Chambly continue ses voyages . . . ".¹

CARROSSE. Terme qui Littré définit ainsi: "Voiture à quatre roues, suspendue et couverte", par exemple, "chevaux de carrosse." Ce terme s'emploie de la même façon en franco-canadien comme on voit dans une annonce pour des voitures: "Un bon cheval rouge de carrosses, 6 ans, garanti tranquille et sain, \$125."²

CHEMIN DE FER. Terme qui s'emploie en franco-canadien comme dans la phrase suivante: "On voit . . . au sujet du chemin de fer de Halifax à Québec, que cette route est plutôt militaire que commerciale." ³ C'est une expression qui vient du français standard et qui désigne comme Littré la définit une "Voie formée de deux rails ou bandes de fer parallèles, sur lesquelles roulent des wagons."

DILIGENCE. Mot que Littré définit ainsi: "Voiture publique de voyage, ainsi nommé à cause de la rapidité que les diligences promettaient et qu'elles ont en partie effectuées pour le parcours." Le terme s'emploie de la même façon au Canada français comme la phrase suivante le démontre: "Ligne de Voiture Verte - Les propriétaires informent respectueusement (sic) leur amis, et le public ⁴ en général, que leur diligence est en opération . . .".

EXPRESS. Terme que Littré définit ainsi: "Terme de chemin de fer. Train express ou, substantivement, express, train qui marche beaucoup plus vite que le train ordinaire." Littré ajoute que le mot vient de l'anglais "transportation - express, qui lui-même vient du français 'express'." Ce mot s'emploie dans le vocabulaire franco-canadien mais pas uniquement comme terme de chemin de fer. On l'utilise comme terme de bateau. On lit: "LIGNE AMÉRICAINNE D'EXPRESS -

La route la plus courte et la plus prompte pour tous les ports de l'ouest . . . ".⁵ Même si le mot vient de l'anglais, on ne peut pas voir dans l'usage du terme au Canada français un anglicisme particulier à la langue franco-canadienne puisque le terme s'emploie également en France. Il s'agit plutôt d'un mot anglais qui s'utilise en français standard et en franco-canadien, ce qui n'indique rien de l'influence anglaise au Canada sur la langue franco-canadienne.

MALLE. Mot employé en français standard pour désigner: "Voiture par laquelle l'administration des postes envoie les lettres aux bureaux d'administration et dans laquelle on reçoit quelques voyageurs." Ce terme est utilisé en franco-canadien comme dans la phrase suivante: "Le steamer de la malle royale anglaise 'Niagara,' . . . est arrivé à midi à son débarcadère;. . . ".⁶ Dans ce cas la voiture en question est un navire à vapeur (steamer).

SCHOONER. Terme qui désigne en français standard un "Petit navire à deux mâts" et qui vient de l'anglais "schooner" mais qui s'emploie en France. On lit dans un journal canadien: "Ce matin . . . sera offert au commerce, à l'Encan Public, la cargaison entière du Schooner 'Italienne' . . . ".⁷ Encore une fois, il s'agit d'un mot anglais dans le vocabulaire français de France et du Canada

et ainsi on ne peut pas parler d'un anglicisme particulier à la langue franco-canadienne.

SLEIGH. Mot anglais qui n'est pas même mentionné par Littré. La phrase suivante démontre que le terme s'emploie dans le sens anglais pour désigner une espèce de traîneau en franco-canadien. "Le soussigné . . . sera toujours prêt à exécuter toutes les demandes qui seront faites pour sleighs ou toute autre espèce de voitures."⁸

STEAMBOAT. Mot que Littré traduit comme "Bateau à vapeur", et qui vient de l'anglais "steam" vapeur, et "boat" bateau. Ce terme s'emploie en France et au Canada français. Ainsi on ne peut pas parler d'un anglicisme particulier au français de Canada. Pour donner un exemple de l'emploi du mot, on lit dans un journal canadien: "A. CHARLES LAFONTAINE, Capitaine du STEAMBOAT".⁹

STEAMER. Mot anglais qui s'emploie en français. Littré le définit comme "Navire à vapeur", et ajoute: "Au lieu de ce mot anglais, il vaut mieux dire un vapeur." Au Canada français on lit: "Le steamer de la malle . . .",¹⁰ ou "Les Steamers de première classe".¹¹ Il s'agit alors d'un anglicisme dans le vocabulaire français de France et de Canada, ce qui empêche encore une fois de parler d'un anglicisme dans le vocabulaire franco-canadien introduit

par les Canadiens-anglais.

VAISSEAU. Terme qui s'emploie en France et au Canada français pour désigner un moyen de transport. Littré le définit: "Bâtiment de bois ou de fer, construit pour le transport par eau." Dans un article intitulé "Revue commerciale", on lit: "Les vaisseaux s'expédient avec beaucoup d'activité."¹²

VAPEUR. Terme qui s'emploie selon Littré pour désigner un "Navire à vapeur", mais il ajoute que le terme "steamer" s'emploie également. Le terme français s'emploie aussi en franco-canadien. On lit: "Compagnie du Richelieu, Nouvelle ligne de Vapeurs entre Montréal et Québec".¹³

VOITURE. Terme que Littré définit: "Moyen de transport. Particulièrement, caisse ou espèce de plate-forme montée sur des roues et qui sert à transporter des personnes, des marchandises." Ce terme s'emploie en franco-canadien par exemple dans les expressions: "Voitures d'hiver",¹⁴ et "Belle voiture à quatre roues".¹⁵

On a vu dans ce chapitre quelques termes venant du français standard, et quelques expressions anglaises dont la plupart s'emploient en France et au Canada. Cette

étude a pour but d'examiner les différentes influences exercées sur la langue française au Canada, en particulier l'influence anglaise. Ainsi les exemples d'anglicismes employés en France aussi bien qu'au Canada ne nous intéressent pas autant que ceux employés uniquement au Canada. Ceux-ci servent à démontrer l'évolution de la langue française au Canada et le rôle joué par la langue anglaise dans cette évolution. De ce type d'anglicisme, on n'a trouvé que le terme "sleigh"; donc l'élément anglais ne se montre pas tout prédominant dans les noms des moyens de transport étudiés.

CITATIONS

- 1
15 mai 1843, section des annonces.
Le St. Louis, Capitaine Félix Sincennes," L'Aur.,
- 2
"Liste des prix," L'Aur., 15 févr. 1848, section commerciale.
- 3
"Chemin de fer d'Alifax (sic)," L'Avenir, 30 juin 1852, section commerciale.
- 4
L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 5
L'Avenir, 25 sept. 1856, section des annonces.
- 6
"Nouvelles d'Europe," L'Avenir, 30 juin 1852, section politique.
- 7
"Schooner Italienne," L'Aur., 4 avr. 1843, section des annonces.
- 8
"Manufacture de voitures," L'Aur., 1 janv. 1846, section des annonces.
- 9
L'Avenir, 2 avr. 1851, section des annonces.
- 10
"Nouvelles d'Europe," loc. cit.
- 11
"Ligne américaine d'express," L'Avenir, 25 sept. 1856, section des annonces.
- 12
L'Avenir, 2 juin 1849, section commerciale.
- 13
L'Avenir, 25 sept. 1856, section des annonces.
- 14
"Manufacture de voitures," L'Aur., 27 déc. 1842, section des annonces.
- 15
"Liste des prix," loc. cit.

CHAPITRE VI

UNITÉS MONÉTAIRES

Ce chapitre étudie les différentes unités monétaires qui s'emploient au Canada français. C'est un sujet très important dans le vocabulaire du commerce, toute transaction commerciale s'accompagnant d'une transaction monétaire.

CENT. Mot que Littré traduit ainsi: "Monnaie. Un cent, la centième partie du dollar", où "dollar" indique "Monnaie d'argent des Etats-Unis, dont la valeur est 5 fr. 40 c. comme la piastre forte d'Espagne." (Voir franc.) Le "cent" s'emploie au Canada comme dans: ". . . 8 cents par ligne . . . 2 cents par ligne",¹ et ". . . droit de postage de 1 cent l'once."² Le "dollar" s'utilise aussi mais il ne s'agit pas toujours du "dollar" américain. Le "dollar" canadien a été créé le 1er janvier 1858,³ et ainsi quand on parle du "dollar" avant cette date il s'agit du "dollar" américain, mais après cette date il s'agit probablement du "dollar" canadien. Dans un journal écrit en 1842 on trouve: "\$10 de Récompense",⁴ où le "dollar" américain s'emploie. Dans un autre journal écrit en 1866 on trouve: ". . . la dette de cette cité est de

\$5,000.00",⁵ et "Excédant du revenu - \$269,843."⁶ Dans ces derniers exemples, le "dollar" canadien s'emploie probablement. Ainsi le "cent" et le "dollar" américain et canadien sont utilisés au Canada français.

CHELIN. Mot qui n'est pas traduit par Littré mais qui veut dire probablement shilling, "Monnaie d'Angleterre, valant 1 fr. 25." Littré indique qu'on "prononce plutôt chelin" ce qui explique la différence d'orthographe. Le "chelin" s'emploie comme unité monétaire au Canada français. On lit: " . . . les Directeurs de cette institution seront prêts à payer . . . un dividende de QUATORZE CHELINS . . . ".⁷

FRANC. Terme qui s'emploie comme unité monétaire au Canada français et en France. Littré constate: "Franc, aujourd'hui pièce d'argent alliée d'un dixième de cuivre, et pesant en tout cinq grammes." Pour donner un exemple, on lit: " . . . l'établissement d'un droit de timbre de 10 centimes sur les factures . . . et celui d'un droit proportionne sur les bordereaux d'agent de change supérieurs à 3,000 francs."⁸ Le franc est connu au Canada, mais il faut ajouter que ce terme n'est pas usité très souvent.

LIVRE. Terme d'unité monétaire anglaise au X1Xe siècle divisée en shilling et penny (s. d.). La "livre" française,

monnaie de compte qui se divisait en sous et deniers (s. d.) ne s'emploie plus en France à l'époque en question. Pour donner un exemple où la "livre" (£) anglaise s'utilise en franco-canadien, on lit: ". . . la compagnie . . . appropria aux abonnés une répartition de £2 par cent, . . . de sorte que l'addition à une police de £1000 . . . ".⁹
On trouve également: "Prix dans la chambre, 12s. 6d",¹⁰
et ". . . un chapon évalué à 1s. 6d."¹¹

LOUIS. Terme d'unité monétaire qui s'emploie parfois au Canada français comme, par exemple: ". . . un Marchand détailleur, qui fait des affaires pour quelques centaines de louis, . . . le Marchand en gros qui fait un commerce de cent mille louis, . . . ".¹² Littré le définit: "Louis d'or, ou, simplement, louis, monnaie d'or ainsi appelée, depuis Louis XI¹¹ . . . Dans notre nouveau système monétaire, le louis est remplacé par la pièce de vingt francs; même encore aujourd'hui on dit souvent louis ou louis de Napoléon."

LOUIS STERLING. Terme qui selon Littré "se dit d'une monnaie de compte en Angleterre. La livre sterling vaut environ vingt-cinq francs." Cette unité monétaire anglaise s'emploie au Canada français, comme on lit dans un article au sujet du chemin de fer Grand Tronc: "La majorité a trouvé plus à propos de voter neuf cent mille louis sterling . . . ".¹³

Le "louis sterling" utilisé dans cet exemple s'explique par le fait que les Anglais d'Angleterre jouent un rôle important dans le financement de la construction du chemin de fer.

PIASTRE. Terme qui s'emploie comme le mot "dollar" au Canada français. On lit dans une annonce personnelle: "\$10 de Récompense - Perdu hier soir . . . la somme de 70 piastres en bills." ¹⁴ Littré définit "piastre" ainsi: "Monnaie d'argent qui se fabrique en différents pays; la piastre espagnole, qui est la plus connue et appelée absolument piastre, vaut 5 fr. 40 c." Le "dollar" américain vaut à peu près la même somme que la "piastre" espagnole, ce qui pourrait expliquer pourquoi le mot "piastre" s'emploie pour "dollar".

Dans ce chapitre qui examine les différentes unités monétaires employées au Canada français, on a trouvé l'élément anglais, américain, et français. Ce mélange s'explique par les faits qu'il s'agit d'une partie du vocabulaire où le Canada va faire le commerce avec l'Angleterre, la France, et les Etats-Unis, et qu'on trouve au Canada même l'Anglais, le Français, et l'Américain. Il faut remarquer que les systèmes monétaires d'Angleterre et des Etats-Unis s'emploient plus souvent que celui de la

France, ce qui montre l'influence anglaise plutôt que française dans cette partie du vocabulaire commercial.

CITATIONS

- 1 "Annonces," Le Cour., 28 avr. 1866, section commerciale.
- 2 "L'Evening Telegraph," Le Cour., 12 mai 1866, section commerciale.
- 3 Encyclopedia Canadiana (Toronto: The Grolier Society of Canada Limited, 1970).
- 4 L'Aur., 27 déc. 1842, section des annonces.
- 5 "Nouvelles," Le Cour., 12 mai 1866, section commerciale.
- 6 "Etat du revenu du Canada," Le Cour., 8 nov. 1866, section commerciale.
- 7 "Banques d'épargnes et de prévoyance de Montréal," L'Avenir, 2 avr. 1851, section commerciale.
- 8 "Mines d'Acton," L'Ordre, 19 févr. 1862, section commerciale.
- 9 "Compagnie de l'assurance sur la vie," L'Aur., 4 nov. 1845, section commerciale.
- 10 "Le Charlevoix - Capt. J. B. Ryan," L'Aur., 15 mai 1843, section des annonces.
- 11 "Agriculture," L'Avenir, 12 sept. 1851, section commerciale.
- 12 "Bulletin commercial," L'Aur., 21 avr. 1843, section commerciale.
- 13 "Le Grand Tronc," L'Avenir, 2 avr. 1851, section commerciale.
- 14 L'Aur., 27 déc. 1842, section des annonces.

CHAPITRE VII

TERMES GÉNÉRAUX DU COMMERCE

En dernier lieu il faut étudier les différentes expressions générales de la langue du commerce. Il s'agit toujours de discerner si la langue commerciale au Canada français vient du français standard pour la plus grande partie ou si d'autres éléments, surtout la langue anglaise, sont les plus grandes influences. Comme toujours, le dictionnaire d'Emile Littré va servir de base pour le français standard des années 1841-1867.

ARRÉRAGE. Terme d'économie qui s'emploie de la même façon au Canada français qu'en France. Littré le définit: "Ce qui est échu d'un revenu, d'une rente, d'une redevance." Pour donner un exemple, on lit: ". . . la dette de cette cité est de \$5,000.00. Les arrérages dû à la cité est de \$500,000."¹ Il faut aussi remarquer le mot "dette" qui vient du français standard et qui désigne "Ce qu'on doit à quelqu'un."

AUDITION. Mot qui s'emploie en franco-canadien et que Littré définit: "Examen d'un compte." On lit dans un journal canadien: "Assemblées en Banqueroute - . . . première

assemblée de dividende pour la preuve des dettes, l'audition des comptes des syndics . . . ".² Le terme vient évidemment du français standard.

BANQUEROUTE. Terme qui s'emploie dans l'exemple ci-dessus pour désigner selon Littré: "L'état d'un commerçant failli qui se trouve dans un cas de dol ou de faute grave prévu par la loi." Le terme utilisé en franco-canadien a le même sens qu'en français standard.

BÉNÉFICE. Terme d'économie qui signifie selon Littré "Gain, profit." Ce même sens se montre dans l'exemple suivant: "La personne pourra devenir associé active avec moitié bénéfice ou simple fournisseur de fonds avec le quart de bénéfice."³ (Voir fonds.)

CAPITAL. Terme qui s'emploie au Canada français venant du français standard. Littré le définit ainsi: "Fonds disponibles . . . Fonds dont un industriel, un commerçant, un agriculteur dispose pour la création ou l'exploitation d'un établissement ou d'une entreprise." On lit dans un journal canadien: "Je veux parler de l'absence des Capitaux pour l'usage des agriculteurs. Comme je le dis ailleurs, la rotation de culture, l'emploi de fumiers . . . ne seront toujours que des théories peu praticables . . . tant qu'ils seront privés de moyens pécuniaires pour en faire⁴ l'application."

CHARGE. Terme qui s'emploie en franco-canadien dans un article sur l'inscription à l'Université McGill. On lit: "Les charges pour l'instruction et pour le dîner doivent être payées . . . Les autres charges . . .".⁵ Littré ne donne pas une définition du terme qui convient à l'emploi dans cet exemple. "Charge" usité de cette façon paraît être un anglicisme où "charge" en anglais signale le prix demandé pour certains services ou marchandises. En français standard, on dirait plutôt "frais". Dans le même article, on utilise "frais" de la même façon que "charge". On lit: "Les frais d'Instruction" et les "frais de pension". Le terme "charge" employé dans l'exemple qui suit s'utilise comme en français standard pour désigner "Ce qui oblige à des dépenses." On lit: "L'imposition des droits sur les animaux . . . est une nouvelle charge que s'imposent les Américains."⁶

CIRCULATION. Terme qui s'emploie au Canada français en parlant du tirage d'un journal. On lit: "La circulation de 'l'Avenir' est considérable . . .".⁷ Littré définit "circulation" ainsi: "1. Terme de commerce. Mouvement, transmission de produits . . . 2. Le mouvement par lequel des écrits, des livres, des nouvelles se répandent dans le public." Ainsi à l'époque en question, le français standard emploie le mot "circulation" en parlant d'un journal. Il faut remarquer qu'aujourd'hui on parle plutôt

du tirage d'un journal.

CONSOMMATION. Terme d'économie politique qui désigne en français standard: "Action de détruire l'utilité d'un produit, utilité que la production a créée." "Production" désigne selon Littré: "Ce que le sol, l'industrie produisent." Ces deux termes s'utilisent de la même façon en franco-canadien. On lit par exemple: "N'étant susceptibles ni d'être procurées par la production, ni d'être détruites par la consommation, elles sortent du domaine de l'économie politique." ("Elles" se réfèrent aux biens de la nature, l'air, l'eau, la lumière.) Les termes "producteur" et "consommateur" s'emploient pareillement au Canada et en France. Littré définit "producteur": "Celui qui crée les produits agricoles ou industriels, par opposition au consommateur." "Consommateur" est défini: "Celui qui achète pour son usage, dit par opposition à producteur." Pour donner un exemple, on lit: "Par les actes de réciprocité de 1854, cela a été accompli pour ce qui regarde le producteur, mais non pour le consommateur."

CRÉANCE. Terme utilisé en français standard et en franco-canadien pareillement. Littré le définit: "Dans l'usage ordinaire, droit d'exiger le paiement d'une somme d'argent. Créance commerciale, litigieuse. Avoir une créance sur quelqu'un." On lit dans un journal canadien: "Les personnes

ayant des Créances contre la succession de Mm. Globensky et Frère, . . . sont averties de filer leurs comptes . . . ".¹⁰
Le mot "créancier" qui désigne en français standard "Celui, celle qui a une créance sur quelqu'un", s'emploie aussi en franco-canadien. On lit: "Lundi prochain . . . sera vendu, sans réserve, pour le bénéfice de ses créanciers
11
. . . ".

CRÉDIT. Terme qui désigne en français standard: "Confiance en la solvabilité . . . Crédit agricole, industriel, commercial, celui qui procure des avances à l'agriculture, à l'industrie, au commerce." Au Canada français le terme prend la même signification. On lit: ". . . un dérangement dans la balance du commerce, qui entraîne (sic) une contraction soudaine des intermédiaires de l'échange qui sont la monnaie et le crédit."¹²

CRÉDIT FONCIER. Expression que Littré définit: "Territorial, celui qui prête à la propriété foncière." Au Canada français, il existe des "banques de crédit foncier"¹³ où il s'agit fort probablement d'une banque où l'on prête de l'argent à la propriété foncière. Le terme vient alors du français standard.

DÉBIT. Terme de commerce que Littré définit ainsi: "Vente continu qui se fait dans une boutique, dans un magasin." Cette définition correspond à l'emploi canadien qui suit:
". . . la facilité de communiquer avec les villes fait naître

une foule de petites industries . . . qui ne peuvent prendre naissance . . . si l'on ne peut transporter promptement leurs produits là où un débit facile peut¹⁴ seul les rendre lucratifs."

DÉDUCTION. Terme qui désigne selon Littré "Soustraction, retranchement." Dans le vocabulaire franco-canadien, le terme garde le même sens en ce qui concerne le commerce. On lit: "Il sera fait une déduction de 25 pour cent à¹⁵ tous ceux qui viendront au bureau . . .".

DÉFICIT. Terme de commerce qui indique en français "Ce qui est en moins dans un compte, dans une recette etc. . . ". Le terme s'emploie de la même façon en franco-canadien. On trouve: ". . . les DIRECTEURS de cette institution seront prêts à PAYER . . . un dividende de QUATORZE CHELINS . . . sur la balance actuelle restant au crédit des dépositaires, après déduction faite des dividendes déjà payés, et les DIX POUR CENT retenus en premier lieu¹⁶ pour rencontrer le déficit probable;" (Remarquer déduction.) On remarque également les termes "dividende" et "dépositaire" qui viennent du français standard. Littré définit "dividende" ainsi: "Terme de commerce. Part qui revient, dans la liquidation, à chaque créancier ou associé." "Dépositaire" est défini ainsi: "Personne

à qui l'on confie un dépôt." Toutes ces expressions de la langue du commerce viennent du français standard.

DEMANDE. Terme qui s'emploie dans l'expression "en demande"¹⁷ au Canada français mais que Littré ne définit pas. L'expression est probablement un anglicisme venant de l'anglais "in demand".

DÉPENSE. Terme que Littré définit ainsi: "1. Compte où se trouve relatée chaque somme déboursée; 2. Argent employé à toute chose . . . ". Ces deux sens du terme correspondent à l'emploi canadien du mot. Celui-ci se montre dans l'exemple suivant: "Les revenus de l'année dernière se sont élevés à la somme de \$1,217,534 et les dépenses à \$1,194,873 . . . "¹⁸ Le premier sens se voit dans la phrase suivante: "Il est donc important de voir où nous en sommes, et de voir jusqu'à quel point la recette et la dépense de l'année courante promettent de s'équilibrer."¹⁹ On remarque également que "recette" s'emploie, venant du français standard où le terme désigne: "Ce qui est reçu en argent, en billets, ou autrement." Les expressions "dépenses ordinaires" et "dépenses extraordinaires" font partie du vocabulaire commercial et se définissent dans l'exemple qui suit: ". . . les dépenses ordinaires, c'est-à-dire permanentes et rigoureusement obligatoires

de leur nature. Les dépenses extraordinaires dont le chiffre doit se subordonner aux ressources disponibles et à l'urgence des besoins, feront l'objet d'une loi spéciale." ²⁰

DÉPÔT. Terme qui s'emploie en franco-canadien dans un sens qui ne vient pas du français standard. Littré le définit: "Ce qu'on a déposé, donné en garde, pour être rendu ou employé à la volonté du déposant." D'après le GPTC "dépôt" veut dire en franco-canadien "Arrhes, versement." Pour donner un exemple, on lit: "Un dépôt de \$10 est requis pour chaque demande." ²¹

DÉPRÉCIATION. Terme qui désigne selon Littré: "Action de déprécier; état de ce qui a perdu de son prix." Ce terme garde le même sens en franco-canadien. On lit: "Les billets de banque . . . perdront peut-être de leur valeur; . . . nous ne pouvons pas encore prévoir quelle sera l'étendue de cette dépréciation." ²²

DOUANE. Terme qui désigne en français standard une "Taxe établie sur les marchandises à l'entrée et à la sortie d'un Etat." Ce terme s'emploie également au Canada français comme on lit dans un article sur les revenus du Québec: "Chapitre du Revenu - . . . Douanes, Montréal et Québec, Ports Intérieurs . . ." ²³

ÉCHANGE. Selon Littré, terme "d'économie politique."

Changement réciproque de choses entre deux personnes qui y consentent librement toutes deux." Mais quand il s'agit du commerce qui fait l'échange de monnaies, en français standard on dit "bureau de change", tandis que dans un journal canadien on trouve "BUREAU D'ÉCHANGE"²⁴. Cette expression est un calque de l'anglais "exchange office".

EXPORTATION. Terme de commerce qui s'emploie en franco-canadien venant du français standard. Littré le définit: "1. Action d'exporter des marchandises. 2. Choses qu'on fait sortir d'un pays, soit qu'elles y croissent naturellement, ou qu'elles y aient été fabriquées." Le terme "importation" s'emploie aussi comme en France. Littré le définit ainsi: "Terme de commerce. Action d'importer", ou "importer" veut dire: "Introduire dans un pays des productions étrangères, une industrie créée à l'étranger." Pour donner un exemple où ces deux termes qui vont ensemble s'emploient, on lit: ". . . les crises éclatent lorsque L'ÉQUILIBRE EST ROMPU ENTRE L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES PRODUITS D'UN PAYS . . ."²⁵

FAILLITE. Terme qui désigne selon Littré: "L'état de cessation des paiements d'un commerçant;". Ce sens convient à l'emploi canadien quand on lit: ". . . les produits se paient tantôt avec des capitaux, tantôt avec la marchandise monnayée seule, et tantôt même ne se paient

pas du tout, ce qui est le cas des faillites."²⁶

FERMER BOUTIQUE. Expression qui s'emploie en franco-canadien et qui vient du français standard. Dans le dictionnaire de Littré, on trouve les expressions suivantes: "ouvrir boutique", "fermer boutique", "avoir ou tenir boutique". On lit dans un journal canadien: "Les lettres . . . établissent clairement l'intention de cette si riche compagnie de fermer boutique;"²⁷ et "Une scie Ronde . . . offre l'avantage aux particuliers, et aux ouvriers qui tiennent boutique . . .".²⁸

FONDS. Terme qui désigne en français standard: "Somme d'argent plus ou moins considérable destinée à quelque usage." Le terme s'utilise de la même façon dans le vocabulaire du commerce au Canada français comme l'exemple suivant le démontre: "On demande une personne qui voudrait mettre la Somme de \$1,000 à \$2,000 dans une nouvelle entreprise; . . . La personne pourra devenir . . . simple fournisseur de fonds avec le quart de bénéfice."²⁹ Le terme a une autre signification en franco-canadien qui vient aussi du français standard. On lit: "Vendredi prochain . . . sera vendu tout leur fonds étendu de vin . . .".³⁰ Littré définit le terme: "Etablissement industriel ou commercial, avec son achalandage, ses ustensils, ses marchandises, etc. Vendre son fonds."

FRET. Terme qui désigne en français standard le "Prix du transport de marchandises." En franco-canadien le terme s'emploie pareillement comme on lit: "Le fret pour la fleur est de 4s. pour Liverpool."³¹

MONTANT. Terme qui s'emploie en franco-canadien et qui vient du français standard désignant le "Total d'un compte." Pour donner un exemple où le terme est employé au Canada, on lit: "Il sera fait une déduction de 25 pour cent à tous ceux qui . . . payeront le montant de leur compte dû le 1er jour . . .".³²

NANTISSEMENT. Terme qui vient du français standard et qui s'emploie en franco-canadien. Littré le définit comme "Ce qui nantit" où "nantir" veut dire: "Donner une chose à quelqu'un pour assurance d'une dette." On lit: "Chaque étudiant . . . doit, sur son immatriculation, déposer . . . six louis comme nantissement (caution money) . . .".³³ Il faut remarquer qu'on croit nécessaire de traduire le terme français en anglais comme si l'anglais se comprenait plus facilement.

PARTIE. Terme qui s'emploie en français standard pour désigner selon Littré: "Les personnes qui contractent ensemble . . .". Le terme s'emploie en franco-canadien de la même façon comme on lit: "Les Parties commerçantes,

en donnant leurs ordres, . . . ".³⁴

PAPIER-MONNAIE. Terme dans le vocabulaire franco-canadien qui vient du français standard. Littré le définit ainsi: "Papier auquel le gouvernement donne valeur d'argent monnayé et cours forcé." On lit au Canada français: "Une décision intervenue dans la cour supérieure de New-York (sic) . . . assimile le dollar en papier-monnaie au dollar en or . . . ".³⁵

PÉAGE. Terme que Littré définit ainsi: "Droit de passage, qui se lève pour l'entretien d'un pont, d'une chaussée, d'un port, etc." Le terme s'emploie au Canada français dans le même sens comme dans l'exemple suivant: "Les péages payés à l'Etat de New York par le Haut-Canada seul, cette année, dépasseront \$100,000."³⁶

POLICE. Terme qui désigne selon Littré: "Contrat par lequel on s'engage à indemniser quelqu'un de certaines pertes. Police d'assurance . . . ". L'exemple suivant démontre que le mot employé au Canada français vient du français standard. Dans un article sur une compagnie d'assurance on lit: "Le 1er juillet, 1841, la compagnie . . . appropria aux abonnés une répartition de \$2 par cent, par années depuis la date de leurs polices, de sorte que l'addition à une police de \$1000 . . . ".³⁷

PRIX D'ADMISSION. Expression qui s'emploie en franco-
canadien³⁸ et qui paraît être un anglicisme puisqu'en
français standard d'aujourd'hui on dirait "prix d'entrée".
Littré définit "admission" ainsi: "Action par laquelle
on est admis. Donner l'admission. L'admission dans l'ordre
des praticiens." D'après cette définition, le terme semble
s'appliquer aux confréries, aux associations, aux universités,
pas vraiment au fait matériel d'entrer dans une salle
de spectacle ou autre. Littré ne définit ni "prix
d'admission" ni "prix d'entrée". D'après le GPFC,
"prix d'admission" égale "prix d'entrée". Ce glossaire
n'indique pas une étymologie anglaise. On pourrait conclure
alors qu'il s'agit d'un emploi spécial du mot "admission"
en franco-canadien, influencé plus ou moins par l'anglais
"admission fee".

PROFIT. Terme de commerce en français standard et en
franco-canadien. Littré le définit: "Bénéfice, gain
qu'on retire de quelque chose." Un exemple de l'emploi
canadien est comme suit: "Un fait particulier que nous
citerons suffira pour démontrer tous les profits que l'on
peut retirer de cette branche de l'agriculture."³⁹

RENTE. Terme qui s'emploie en français standard pour
désigner selon Littré un "Revenu annuel." Ce terme

s'utilise en franco-canadien mais pas dans le même sens. On lit: ". . . nous trouverons que les taux de rentes qui prévalaient généralement étaient un sou de cens par arpent de front . . .".⁴⁰ Dans cet exemple, "rente" traduit plutôt le sens anglais de "rent", c'est-à-dire le prix que l'on paye pour utiliser une chose, ici, un arpent de terre. Littré ne donne pas une définition du terme qui convient à cet emploi canadien. Le terme en français standard ne signifie que l'argent reçu comme intérêt d'une somme d'argent prêtée au gouvernement. Ainsi le terme franco-canadien vient de l'anglais.

SALAIRE. Terme qui s'emploie en franco-canadien et qui vient du français standard. Littré le définit: "Paiement pour travail ou pour service." Dans un journal canadien on lit: "La vie est devenu tellement chère à Ottawa, que les banques ont déjà été obligées d'augmenter le salaire de leurs employés."⁴¹

SECONDE MAIN. Terme qui s'emploie en franco-canadien et qui semble être un anglicisme puisqu'en anglais on dit "second hand" et en français standard d'aujourd'hui on dit "d'occasion". Littré indique que l'expression "la seconde main" s'emploie en français standard et la définit: "Acheter une chose de la seconde main, l'acheter à celui

qui l'a acheté au productuer." Dans une annonce on lit:
"L'assortiment comprend des Pianos 'Grand Cottage'
Grand Carre, les deux façons Neuf et de Seconde Main, par
les meilleurs faiseurs . . . ".⁴² Il faut remarquer que
Littré donne "acheter de la seconde main" et non pas
"acheter de seconde main". Cette dernière expression qui
s'emploie en franco-canadien ressemble à l'anglais
"second hand" sans l'article défini.

STOCK. Terme de commerce en franco-canadien qui vient du
français standard. Littré le définit ainsi: "Quantité
d'une marchandises (sic) quelconque qui se trouve en
magasin dans les entrepôts ou sur les marchés d'une place
de commerce." Pour donner un exemple de l'emploi canadien,
on lit: "Le STOCK comprend ent'autres (sic) articles de
Splendides, Horloges, de Montres d'or et d'Argent, . . . ".⁴³

TAXE. Terme qui se dit en français standard "pour impôt,
en général." En franco-canadien, le terme s'emploie de la
même façon. On lit: "Les ennemis du peuple canadien . . .
ont sans cesse avancé que les habitants de ce pays payaient
moins de taxes et étaient plus riches qu'aux Etats-Unis."⁴⁴

TRAFIC. Terme qui s'emploie en français standard en parlant
du commerce de marchandises. Le terme a le même sens en

franco-canadien quand on lit: "Les résultats du trafic de cette année . . . prouvent qu'une proportion plus grande que jamais des céréales du Canada occidental s'est écoulee dans les Etats-Unis".⁴⁵

TRANSACTION. Terme qui s'emploie en franco-canadien et qui vient du français standard. Littré le définit: "Tout ce qui se fait d'accords, d'affaires, dans la vie ordinaire, dans le commerce." On lit dans un journal canadien: "Les rapports du commerce pour 1865 constatent que nos transactions commerciales avec les Provinces d'en Bas . . . ".⁴⁶

Avant de conclure ce chapitre, il serait intéressant d'ajouter quelques expressions franco-canadiennes qui apparaissent dans un article intitulé "Industrie". On y trouve les expressions suivantes: "industrie agricole", "économie politique", "industrie manufacturière", et "industrie commerciale". On trouve en parlant des biens de la nature: "N'étant susceptibles ni d'être procurées par la production, ni d'être détruites par la consommation, elles sortent du domaine de l'économie politique. . . . Lorsque l'industrie se forme à les recueillir des mains de la nature, on la nomme industrie agricole, ou simplement

agriculture. Lorsqu'elle sépare, mélange, façonne les produits de la nature pour les approprier à nos besoins, on la nomme industrie manufacturière. Lorsqu'elle met à notre portée les besoins qui n'y seraient pas sans cela, on la nomme industrie commerciale, ou simplement commerce." ⁴⁷

On a examiné plusieurs expressions générales de la langue franco-canadienne du commerce dont le français standard s'emploie dans la majorité des cas. Il y a des expressions anglaises mais il ne s'agit pas d'une quantité majeure. D'après les exemples étudiés dans ce chapitre, on peut conclure que la langue française du commerce n'est pas envahie par l'anglicisme même si les Anglais dominant le commerce au Canada français.

CITATIONS

- 1 "Fait divers," Le Cour., 12 mai 1866, section commerciale.
- 2 L'Aur., 27 déc. 1842, section commerciale.
- 3 "Avis," L'Ordre, 16 mai 1862, section des annonces.
- 4 "Tenure seigneuriale," L'Avenir, 30 juin 1852, section commerciale.
- 5 "Université du Collège McGill," L'Aur., 24 août 1843, section des annonces.
- 6 "Nouvelles et fait divers," Le Cour., 28 avr. 1866, section commerciale.
- 7 L'Avenir, 18 mai 1850, section commerciale.
- 8 "Industrie," La Min., 9 sept. 1842, section commerciale.
- 9 "Le Canada et les Etats-Unis," L'Avenir, 11 janv. 1856, section commerciale.
- 10 "Faillite," L'Ordre, 27 janv. 1862, section des annonces.
- 11 "Vente de marchandises," L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 12 "Economie politique," Le Cour., 10 mai 1866, section commerciale.
- 13 "Crédit foncier," Le Pays, 22 févr. 1862, section commerciale.
- 14 "Communications intérieurs (sic)," L'Avenir, 23 juin 1852, section commerciale.
- 15 "Nouvelle compagnie du gaz de Montréal," L'Avenir, 18 mai 1850, section commerciale.
- 16 "Banques d'épargnes et de prévoyance de Montréal," L'Avenir, 2 avr. 1851, section commerciale.

- 17 "Commerce," La Min., 19 mai 1859, section commerciale.
- 18 "Les Finances," L'Avenir, 25 avr. 1856, section commerciale.
- 19 Ibid.
- 20 "Mines d'Acton," L'Ordre, 19 févr. 1862, section commerciale.
- 21 "Argent à prêter," Le Cour., 8 nov. 1866, section commerciale.
- 22 "Nouvelles des Etats-Unis," L'Ordre, 2 janv. 1862, section commerciale.
- 23 L'Avenir, 12 juin 1849, section commerciale.
- 24 Le Cour., 28 avr. 1866, section des annonces.
- 25 "Economie politique," loc. cit.
- 26 Ibid.
- 27 "Le Grand Tronc," L'Avenir, 2 avr. 1851, section commerciale.
- 28 "Avis important," Le Cour., 1 mai 1866, section des annonces.
- 29 "Avis," L'Ordre, 16 mai 1862, section des annonces.
- 30 "Fonds de Vin," L'Aur., 17 mars 1846, section des annonces.
- 31 "Revue commerciale," L'Avenir, 2 juin 1849, section commerciale.
- 32 "Nouvelle compagnie du gaz . . .," loc. cit.
- 33 "Université du Collège McGill," loc. cit.
- 34 "Manufacturier de guêtres," L'Ordre, 2 janv. 1862, section des annonces.
- 35 "Etrange décision judiciaire," La Gaz., 31 mars 1866, section commerciale.

- 36 "Le Canada et les Etats-Unis," loc. cit.
- 37 "Compagnie de l'assurance sur la vie," L'Aur.,
4 nov. 1845, section commerciale.
- 38 "Théâtre royal," L'Avenir, 30 mars, 1850, section
des annonces.
- 39 "La Culture du lin," Le Cour., 24 nov. 1865, section
commerciale.
- 40 "Agriculture," L'Avenir, 12 sept. 1851, section
commerciale.
- 41 "Fait divers," Le Cour., 12 mai 1866, section
commerciale.
- 42 "Pianos-fortes," L'Aur., 22 avr. 1845,
section des annonces.
- 43 "Splendides, bijouteries, montres, . . .," Le Cour.,
7 déc. 1865, section des annonces.
- 44 "Le Canada et les Etats-Unis," loc. cit.
- 45 Ibid.
- 46 "Revue commerciale," Le Cour., 8 nov. 1866, section
commerciale.
- 47 "Industrie," La Min., 9 sept. 1842, section
commerciale.

CHAPITRE VIII

LA LANGUE GÉNÉRALE

Evidemment l'influence anglaise ne va pas jouer uniquement sur le vocabulaire du commerce, mais sur chaque aspect de la langue. Ainsi, avant de conclure, ce serait intéressant d'étudier quelques exemples qu'on peut classer comme expressions générales de la langue française au Canada des années 1841-1867.

A.M. Expression qui s'emploie en anglais pour désigner les heures du matin comme "P.M." désigne les heures du soir. On trouve ces termes dans les journaux canadiens. On lit: "Mardi, le 27 décembre 1842, à 11 heures A.M. . . .",¹ et ". . . à sept heures P.M., . . .".² L'emploi de ces termes indique l'influence anglaise mais ces termes ne s'emploient pas toujours. On peut trouver également: ". . . à Dix Heures du matin",³ et ". . . à 6 Heures du Soir."⁴

APPLICATION. Terme qui s'emploie en franco-canadien dans le sens anglais. On utilise le mot pour désigner une demande comme l'exemple suivant l'indique: "Il sera reçu à ce bureau, . . . des applications des personnes

qualifiées . . . ".⁵ "Application" est un mot français mais qui a une autre signification en français standard. Il s'agit ici d'un anglicisme.

CALISTHENIQUE. Mot anglais qui s'emploie en franco-canadien pour désigner les exercices gymnastiques. On trouve par exemple: "Académie de Danse . . . La Danse et les Exercices (sic) Calistheniques".⁶

CHARGE. Terme employé dans l'expression "en charge" et qui vient de l'anglais "in charge". On lit par exemple: "Le Comité en charge pour l'érection de l'accomplissement . . . ".⁷

COMPULSOIRE. Terme employé en franco-canadien au lieu du terme français "obligatoire". "Compulsoire" vient de l'anglais "compulsory". On lit par exemple: "La résidence dans l'enceinte des murs au Collège n'est pas compulsoire."⁸

DIRECTOIRE. Mot français mais qui s'emploie dans le sens anglais "directory" en franco-canadien au lieu du mot "annuaire". On lit: ". . . le 'Canada Directory' qui doit paraître prochainement. Ce directoire . . . ".⁹

FASHIONABLE. Mot anglais qui s'emploie en français

standard, comme Littré l'indique, et en franco-canadien et donc il ne s'agit pas d'un anglicisme particulier au Canada français. Pour donner un exemple, on lit: "Ventes par Encan - Chapeaux fashionables du printemps . . . ".¹⁰

LUNCH. Mot anglais qui s'emploie en français standard et en franco-canadien pour désigner selon Littré: "Repas accessoire qui se place entre le déjeuner et le dîner, à l'imitation des Anglais." Il faut remarquer que cet anglicisme n'est pas particulier au Franco-canadien et ainsi ne reflète pas l'évolution de la langue française au Canada comparée à celle de la France. Pour donner un exemple de l'emploi canadien, on lit dans une annonce pour un restaurant: "Il sollicite avec confiance le patronage des visiteurs et de tous ceux dont les occupations les obligent à se pourvoir d'un lunch ou d'un diner (sic) du premier ordre, . . . ".¹¹

Ce chapitre montre que la langue anglaise doit exercer une influence sur chaque domaine du vocabulaire franco-canadien. Dans ce travail, on n'a observé que ce qui concerne le commerce mais comme ces remarques le suggèrent, il serait intéressant d'étudier tous les domaines de l'activité humaine pour déterminer quelle est l'influence

de la langue anglaise sur la langue franco-canadienne.

CITATIONS

- 1 "Assemblée en banqueroute," L'Aur., 27 déc. 1842, section des annonces.
- 2 "Magasin fermé de bonne heure," L'Aur., 11 nov. 1844, section des annonces.
- 3 "District de Montréal," L'Aur., 24 août 1843, section politique.
- 4 "Prix réduit," L'Aur., 15 mai 1843, section des annonces.
- 5 "Compagnie d'assurance mutuelle . . .," L'Aur., 27 déc. 1842, section des annonces.
- 6 L'Aur., 24 août 1843, section des annonces.
- 7 "Aux Massons (sic) et tailleurs de pierre," L'Aur., 29 janv. 1841, section des annonces.
- 8 "Université du Collège McGill," L'Aur., 24 août 1843, section des annonces.
- 9 "Canada Directory," L'Avenir, 2 avr. 1841, section des annonces.
- 10 L'Avenir, 18 mai 1850, section des annonces.
- 11 "Restaurant de compain," L'Aur., 15 févr. 1848, section des annonces.

CHAPITRE IX

CONCLUSION

L'évolution de la langue française au Canada offre de nombreux sujets d'étude. Il faut observer quelques centaines d'années dans plusieurs domaines du langage. Puisqu'il n'est pas possible d'étudier tout en même temps, j'ai choisi une époque déterminée par deux dates importantes dans l'histoire: l'Union du Haut et du Bas-Canada, et la Confédération. Pour limiter encore le sujet afin de pouvoir l'étudier avec une certaine profondeur, j'ai choisi le vocabulaire du commerce. Mais comme je l'ai suggéré dans le chapitre précédent, il faudra analyser tous les aspects de la langue franco-canadienne pour pouvoir faire un tableau complet et détaillé de son évolution.

Très peu d'études ont été faites jusqu'ici sur l'évolution de la langue française au Canada, surtout sur l'évolution des années 1841-1867. Ainsi je considère ce sujet nouveau. Les travaux déjà faits qui m'ont aidé ne comprennent que les différents dictionnaires cités dans la Bibliographie.

Ainsi que l'étude de l'histoire économique et politique, dans le premier chapitre, l'a établi, une grande partie du commerce au Canada français est menée par les Anglais,

ceux d'Angleterre et des Etats-Unis. Les Canadiens sont principalement de petits commerçants. Ce sont les Anglais qui dirigent le grand commerce même au Bas-Canada. Il y a de mauvaises périodes et des périodes de prospérité mais on peut parler en général de l'industrialisation et du développement du Canada-Uni dans les années 1841-1867. Ces progrès sont toujours dus aux initiatives des Anglais. La société canadienne-française reste un peuple rural qui s'occupe de sa propre conservation. La pensée prédominante est celle de l'agriculturisme, de l'idéalisation du passé et du refus de la modernité. Ceci est confirmé par un article, "Le Pilot et notre existence", dans L'Aurore (23 avr. 1847), section politique, où on lit: "Depuis la conquête, tous les efforts des 'Canadiens' ont eu pour but de conserver l'héritage de leurs pères, la langue qu'ils avaient parlée, les lois dont ils tenaient la vie civile, leurs institutions;". Malgré ces efforts de conservation, les Canadiens-français s'industrialisent avec les Anglais et à cause de l'influence anglaise. Ainsi il faut admettre la présence et l'influence importante des Anglais dans la vie économique québécoise mais on ne peut cependant pas parler d'une assimilation complète. La principale idée de ces recherches était de déterminer

l'effet de cette présence anglaise dans le commerce canadien-français sur le vocabulaire franco-canadien du commerce. Est-ce que la langue anglaise a pénétré la langue franco-canadienne autant qu'on le pourrait supposer si on ne considérait que les influences dans le domaine du commerce? Au cours des chapitres, on a vu qu'au contraire de ce que l'on pourrait croire a priori, la langue anglaise a vraiment peu pénétré le vocabulaire franco-canadien. Il existe un élément anglais dans cet aspect du langage, mais un élément qui est plutôt limité que majeur. En général, on trouve un français qui vient du français standard avec quelques anglicismes, archaïsmes, et canadianismes. On a trouvé plus d'anglicismes quand il s'agissait du grand commerce qui comprenait les produits manufacturés et les moyens de transport par exemple, parce que c'est surtout dans ce domaine que les Anglais dominent. Evidemment, chaque élément d'une langue a son importance. Le fait que l'anglais exerce une influence sur la langue franco-canadienne est important, aussi légère que soit cette influence. Mais on peut conclure d'après les recherches qui ont conduit à cette thèse que l'évolution de la langue française du commerce ne reflète pas l'évolution du commerce. Il serait intéressant de continuer ce genre d'étude dans d'autres domaines du langage.

BIBLIOGRAPHIE

JOURNAUX ÉTUDIÉS

L'Aurore des Canadas, Journal Littéraire, Politique et Commercial, 15 janv. 1839 - 23 mars 1849.

L'Avenir, 16 juil. 1849 - 2 déc. 1857.

Le Courrier de St.-Hyacinthe, 1 mars 1853-1900.

La Gazette de Sorel, Journal du District de Richelieu, 7 janv. 1862- 31 déc. 1873.

La Minerve, 16 nov. 1842 - 31 déc. 1879.

L'Ordre, Union Catholique, 2 janv. 1862 - 23 oct. 1871.

Le Pays, 4 janv. 1862 - 26 déc. 1871.

ÉTUDES - LIVRES

Brunet, Michel. La Présence anglaise et les Canadiens.
Montréal: Beauchemin, 1958.

Hamelin, Jean et Roby, Yves. Histoire économique du Québec 1851-1896. Montréal: Fides, 1971.

Hamelin, J., et al. Aperçu de la politique canadienne au XIX^e siècle. Québec: Université Laval, 1965.

Ouellet, Fernand. Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850. Montréal: Fides, 1971.

Wade, Mason. Les Canadiens-français de 1760 à nos jours, traduit par Adrien Venne. 2 vols. Ottawa: Cercle du livre de France, 1963.

Economie québécoise. Montréal: Presses de l'Université du Québec, 1969.

ÉTUDES - DICTIONNAIRES

Augé, Gillon, et al. Grand Larousse encyclopédique en dix volumes. Paris: Librairie Larousse, 1960.

Clapin, Sylva. Dictionnaire canadien-français. Montréal: Beauchemin, 1902.

Dionne, Narcisse, Eutrope. Le Parler populaire des Canadiens-français. Québec: Laflamme & Proulx, 1909.

Dunn, Oscar. Glossaire franco-canadien. Québec: Impr. A. Cote & cie., 1880.

Littré, Emile. Dictionnaire de la langue française. Ed. Intégrale, 7 vols. Paris: Jean-Jacques Pauvert, 1956-58.

Robert, Paul. Le Robert - Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 5e édition, 6 vols. Paris: Société du Nouveau Littré, 1970.

Wartburg, Walter, von. Französisches Etymologisches Wörterbuch. 21 vols. Basel: Helbing & Lichtenbahn, 1946.

Encyclopedia Canadiana. 10 vols. Toronto: The Grolier Society of Canada Limited, 1970.

The Concise Oxford Dictionary. 6th edition. Oxford: Clarendon Press, 1976.

Glossaire du parler français au Canada. Québec: Société du parler français au Canada, 1968.